

Katherin, Margred, Aplung et les autres ... Que sont devenues les femmes et enfants des paysans de Dambach (la Ville) tués à Scherwiller?

En 1525, de nombreux hommes de Dambach ont participé aux actions révolutionnaires des « paysans » qui ont voulu instaurer une société nouvelle plus juste et plus libre. Plusieurs figuraient parmi les meneurs de la « bande » basée au couvent d'Ebersmunster, et d'autres les ont suivis. Mais qu'en était-il de la participation de leurs femmes et de leurs enfants ? Il ne reste aucune mention de leur présence parmi les révolutionnaires à Dambach.

Le témoignage le plus proche sur des actions féminines évoque les femmes de Sélestat qui ont assailli et pillé dès le 8 février 1525 le monastère des religieuses de Sylo au centre de la ville et emporté du pain, du vin et de la viande au poêle de la corporation où elles s'en donnèrent à cœur joie !¹ Assez proche aussi, l'abbaye de Niedermunster, dont l'abbesse Rosina von Stein dénonce après mai 1525 les coupables du pillage de son abbaye. C'étaient 64 habitants de Barr, Heiligenstein et Gertwiller. Deux veuves et une bergère, *Angnes die hirtin*, ont pris part à ce pillage. Etaient-elles déjà veuves au moment des faits ?²

A la fin du mois d'avril 1525, lorsque les paysans venant d'Ebersmunster arrivaient devant Dambach et voulaient forcer l'entrée dans la ville, c'est leur menace de s'en prendre aux femmes et aux enfants qui a décidé les autorités à ouvrir les portes. « Puis les menaces commencent, de plus en plus pressantes. Si la bande est obligée de prendre Dambach par la force, et qu'il arrive quelque chose à l'un des leurs, les insurgés seront obligés d'étrangler et tuer tous les habitants. Que ces derniers pensent à leurs femmes et enfants ».

Pour les habitants de Dambach, la révolution s'est terminée à la bataille de Châtenois/ Scherwiller le 20 mai 1525 où beaucoup d'entre eux ont trouvé la mort. Les autres, femmes, hommes et enfants, ont dû continuer à vivre ...



Des femmes assistent à un discours ou à une prédication

Gravure sur bois de Johannes Lichtenberger, *Prophetien und Weissagungen*, 1526

¹ *Chronique des Dominicains de Guebwiller*, Société d'histoire du Florival, p 161 à 163

² ADBR 3 B 900, 10

Après mai 1525, la réaction des autorités

La re- prestation de serment à l'évêque

Après les événements, la réaction de l'évêque de Strasbourg ne s'est pas fait attendre. Il devait reprendre pouvoir sur ses sujets et empêcher toute nouvelle révolution. Dès le lundi 26 juin 1525 à onze heures du matin, ceux de Dambach et des villages attenants ont dû jurer fidélité.

Les représentants de l'évêque étaient attendus par le *Schultheiss*, le conseil et toute la communauté de Dambach et des villages qui en dépendaient, assemblés sur la place du Marché, près de la fontaine, devant l'auberge au Lion. Les femmes étaient-elles présentes ? Rien ne l'indique. Sur les gravures d'époque qui représentent le renouvellement des prestations de serment aux autorités, on ne distingue que des hommes.

La liste des citoyens et leur position par rapport à la révolution, du point de vue des autorités

Puis des enquêtes ont été menées par les services de l'évêque pour établir la responsabilité des individus et des villes dans le soulèvement. Cela leur a donné les éléments pour fixer les amendes infligées à ces désobéissants. Le dimanche 17 septembre 1525, un registre comportant deux listes a été rédigé. On distingue d'une part les „**innocents**“, ceux qui n'ont pas rejoint les paysans révoltés de leur propre chef, 159 hommes en tout. 28 noms sont marqués d'une croix indiquant leur décès à la bataille de Scherwiller. D'autre part, les „**coupables**“ d'avoir été partisans de la révolution sont ceux qui ont volontairement déclaré être favorables à laisser entrer les paysans révoltés dans la ville. Ils étaient 38, dont 13 décédés à Scherwiller. Le total des deux listes nous donne 197 chefs de famille. Parmi eux, 41 ont trouvé la mort à Scherwiller, soit presque un quart des chefs de famille, sans compter les blessés. Les listes se trouvent **annexe 1**. (ADBR 2B 311/14).

Par ces listes, nous disposons de manière sûre des noms de 197 chefs de famille citoyens de Dambach. Il y a parfois des homonymes (ou des doublons?).

Ceux et celles qui n'avaient pas le droit de citoyenneté

Les actes notariés de Dambach³ et les compte-rendus des séances du tribunal local, deux registres qui ont été commencés en 1524 par le secrétaire de la ville, nous donnent en plus d'autres noms qui ne figurent pas sur ces listes. Peut-on en déduire que les listes ne mentionnent que les hommes ayant obtenu le statut de citoyens de la ville, *bürger*? Il existait en effet d'autres habitants à Dambach, dénommés **hintersassen**, qui comprenaient les fils de citoyens non encore établis, les étrangers qui venaient d'arriver, les apprentis et compagnons, et tous ceux qui n'étaient pas jugés dignes d'être citoyens et n'en remplissaient pas les conditions. Ils avaient parfois leur propre maison, parfois ils étaient locataires. (À titre de comparaison, une liste des paroissiens établie en 1618, un siècle plus tard, par le curé Konrad Koch, indique 203 citoyens et 71 *hintersassene*, qui constituaient environ un quart de la population).

³. Sauf indication contraire, les sources de cet article sont les actes notariés de Dambach, de 1524 à 1530, 6 E 10/74, aux dates indiquées, et les compte- rendus du tribunal de Dambach, *Gericht*, de 1524 à 1530, 2B 202, aux ADBR.

Ces personnes ont-elles participé à la révolution? Se sont-elles ensuite battues à Scherwiller? Dans ce cas, il y aurait eu encore plus de victimes de cette bataille. La réponse est „oui“, nous avons retrouvé plusieurs personnes „hors listes“ laissant une veuve et des enfants en 1525.

Les femmes de Dambach qui ont supplié les autorités de libérer leur mari :

Une dernière catégorie d'habitants était **les activistes les plus virulents et les plus anarchistes**, qui avaient fui ou se trouvaient dans les prisons de l'évêché. Leurs noms, une dizaine, ne figurent pas sur la liste, mais dans les compte- rendus des enquêtes de l'évêché. Ces textes font parfois mention des démarches de leurs épouses pour tenter de les faire libérer. C'étaient Lux von Itenwyler, Philips Hans, Hans von Achern, Hans Hebenstreit, Simons Hans, Paulus Nor, Wendling von Zweibrücken et d'autres dont le nom est illisible.

Leurs femmes avaient la chance que leur mari soit encore vivant, mais prisonnier des autorités épiscopales. Dès début 1526, le lundi après Judica, Margred, la femme de Paulus Narr, un insurgé emprisonné par l'évêque, s'est rendue au bureau de l'administration épiscopale à Molsheim pour demander la libération de son mari. Elle a obtenu qu'il soit libéré, mais sous la condition qu'il jure d'accepter un bannissement et qu'il s'exile de l'autre côté du Rhin⁴. Dans les faits, la durée du bannissement n'était pas illimitée. Nous avons vu plusieurs bannis de retour à Dambach quelques années après, comme Paulus Narr et Hans Hebenstritt.

D'autres femmes ont joué un rôle actif en allant jusqu'à Molsheim ou Saverne pour supplier le chancelier de l'évêque de libérer leurs maris les plus fortement impliqués dans la révolution. L'administration a été relativement clément et a donné une suite positive aux suppliques. Elle a même laissé revenir à Dambach des hommes comme comme Jerg Guntram qui avait été commandant en chef des troupes „paysannes“ pendant la bataille de Scherwiller et Veltin Zürcher un autre combattant expérimenté. Mais les conditions du retour étaient drastiques : en échange de leur libération, l'administration exigeait un document par lequel les intéressés devaient reconnaître leurs torts et s'engager par serment solennel à s'abstenir de vengeance et de recours juridique. Ce type de charte s'appelait *urphed*, *Urfehde*. Bien sûr ces responsables des révolutionnaires ont payé des très fortes amendes et ont été assignés à domicile.

Que sont devenues les femmes et enfants des paysans tués à Scherwiller?

Nous avons noté la disparition d'au moins 43 hommes de Dambach à la bataille de Scherwiller, et certainement bien plus.

La Révolution des Paysans a été un bouleversement pour les familles de Dambach. De nombreuses femmes ont été privées de leur mari, et leurs filles et garçons privés de leur père décédé à la bataille de Scherwiller- Châtenois en 1525. Des oncles et tantes ont recueilli des orphelins, des grand-mères et/ou grand-pères ont dû se débrouiller pour élever leurs petits-enfants avec très peu de moyens. Cela fait comprendre les suites difficiles de ces événements et l'importance de la solidarité familiale.

Par contre, des personnes peu scrupuleuses, parents ou autres, ont essayé d'accaparer leurs biens et de profiter de leur situation fragile. Les femmes ont fait preuve de détermination pour les conserver, n'hésitant pas à saisir le tribunal local.

Au moment du décès de son mari, la femme changeait de statut. Elle devenait chef de famille et devait gérer, en plus de ses biens propres, quand elle en avait, ceux de sa famille, emprunter de

⁴ ADBR 1G 174

l'argent ou des céréales, ou vendre une vigne ou un pré pour survivre. Bien sûr elle assurait aussi la culture des vignes et des champs, parfois aidée par des domestiques. Elle avait un tuteur, *vogt*, pour l'assister, la surveiller, ou détourner ses biens (tous les cas ont dû exister).

Des traces des destins de ces femmes se trouvent dans les registres d'actes notariés de la ville de Dambach. Une grande partie des actes de ventes de vignes ou d'emprunts d'argent ou de céréales concernant, de fin 1525 à 1530, les femmes qui se retrouvent seules pour gérer des situations difficiles et se voient obligées de trouver rapidement des moyens de survivre.

La femme gardait son nom de jeune fille toute sa vie. Les prénoms nous sont connus car la présence de la femme était obligatoire devant le notaire. D'autre part, les compte-rendus du tribunal local laissent apparaître les contentieux entre les femmes et leur entourage, que ce soit pour des raisons économiques ou personnelles, bagarres, diffamation et médisances.

Faisons connaissances avec ces veuves et leurs familles. Les personnes sont présentées dans l'ordre chronologique de mention dans les actes.

A partir de juillet 1525

Veuve contre veuve

Claus Narr a été tué à la bataille de Scherwiller. Il était un révolutionnaire très actif, classé parmi les „coupables“ et son nom est marqué d'une croix. A peine était-il décédé que le 1er août 1525, Aron le juif intente un procès contre sa veuve. Mais le juge considère qu'Aron n'a pas apporté assez de preuves et doit recueillir des témoignages. Finalement, comme Aron n'avait pas réclamé les sommes dues du vivant de Claus, il est débouté et les torts seront partagés.

Toujours en 1525, à la sainte Barbe, une autre veuve plus fortunée est sa créancière. Il s'agit de **la veuve de Philips Claus de Hohen wart** (Hohwart) qui demande à prendre possession de ses biens dans le cadre d'une saisie. Claus laisse **une veuve qui était très discrète**, car elle ne sera mentionnée par la suite qu'en 1531 dans un acte dans lequel on distingue le foncier et son produit, *plùmen und boden*. Suite à la saisie des biens de la famille, comme il ne lui restait que peu de terres, elle ne réalisait pas de transactions et n'était pas souvent voisine d'autres personnes. Il s'agit probablement d'une famille très modeste.

Ann, la veuve de Hans Scheup, défend ses droits

Hans SCHEUP et sa femme n'ont pas pu payer leurs dettes au printemps 1524. Les Prêcheurs (*Prediger*) de Sélestat, par leur agent Hans Lutz de Dambach, leur signifient la prise de possession (*insatz*) d'un pré d'un *acker* au *wilhelmsstein* qu'ils avaient hypothéqué en garantie de leur dette. Cette saisie est agréée par le tribunal de Dambach.

Il n'est pas étonnant qu'un an après, Hans ait fait partie des révolutionnaires les plus actifs lorsqu'il s'agissait de s'en prendre aux couvents. En 1525, Hans a été tué lors de la bataille de Scherwiller. Son nom figure marqué d'une croix sur la liste des habitants qui ont laissé entrer les insurgés de leur plein gré. A la sainte Madeleine, le 22 juillet 1525, **Ann**, sa veuve, est obligée d'aller au tribunal pour défendre ses droits contre ses enfants qui se disent héritiers naturels. Elle affirme que le bien lui appartenait en propre et qu'elle a aidé à le cultiver, « *die frau hat helffen erbauwen* ». Elle veut obtenir justice : « *die frau vermeint etwas gerechtikeit witers ze haben* ».

Les héritiers répliquent que la veuve n'a pas apporté de preuves et n'a pas fourni les lettres de vente qui montrent qu'elle a payé les biens achetés avec son mari avec son propre argent, « *es sig aber mit irem eigne gelt bezalt worden* ». Fritsch Lentz témoigne en faveur de la femme. Il se souvient qu'elle lui avait vendu un veau pour 7 G et qu'il lui avait acheté du vin pour 20 G. La femme dit que son mari est venu à elle car elle avait gagné 37 G. Elle demande aux héritiers de la

laisser tranquille. Le juge décide que la veuve aura droit à un tiers des biens de son ancien mari Agusting et à un tiers des biens acquis avec Hans Schoup. Le tribunal respecte la législation alsacienne qui précise que l'épouse possède un tiers des biens de la communauté.

Malgré cela, la femme, qui pourtant disposait de certains revenus, doit subir plusieurs saisies de ses biens, en 1527 par Peter Mieg de Strasbourg, en 1529 par Hans Lutz.

Le temps passe. En 1526, **Ann se remarie avec Vit Oßwalt**. En 1529, son fils Jerg Schoup est adulte. Les deux hommes entrent en conflit pour les biens de Hans Schoup. Jerg s'installe à Gueberschwihr d'où il est encore en procès avec son « beau-père », *stieffvater*. Vit Oßwalt était très procédurier.

Un autre héritier de Hans Schoup, Wolff von Hunenwiler, habite à Dambach. Il est encore mineur : son tuteur Michels Hans vend pour lui un *acker* de vigne au Pflanzler à Jerg Schnider pour le bon prix de 20 Gulden.

Le parcours d'Ann nous montre que les épouses, y compris celles des anciens révolutionnaires, étaient admises à se défendre au tribunal local, connaissaient leurs droits et savaient les défendre. Nous constatons aussi les problèmes de mésentente familiale créés par le remariage de la veuve.

Les quatre enfants orphelins de Jacob Claug et Engel Reßlin sont placés

D'autres enfants se retrouvent abandonnés suite au décès de leurs parents qui ont quitté ce monde, *von disser welt gescheiden sigent, haben sie die kinder verlassen*. Jacob Claug ne figure sur aucune des listes. Était-il un « *hintersass* » décédé à Scherwiller ? C'est fort probable. En décembre 1525, les enfants habitent la maison familiale quartier sand, à l'angle rue de Gaulle- rue Foch. En 1526, les quatre enfants sont placés dans des familles de leur entourage, sous contrôle des autorités.

Quatre familles parentes (ou amies ?), Lorentz Fritsch, Jerg Metzger, Antheng Han et Hans Clog, toutes bien établies à Dambach, ont recueilli chacune l'un des enfants : *dieselben kinder haben sie jedes eines angenommen*. Les trois premiers étaient membres du conseil de la ville. La condition du placement était que l'enfant reste dans la famille jusqu'à sa majorité. Chaque famille d'accueil avait l'usufruit des biens appartenant à l'enfant accueilli et s'engageait à les cultiver et les entretenir convenablement. Lorsque le jeune atteindra sa majorité et sera sorti d'affaire, la famille lui rendra ses biens. Mais le 20 septembre 1526, les autorités sont informées que Jerg Metzger n'a pas respecté les conditions du contrat : il a « transmis » l'enfant dont il avait la charge à Michel Reinbolt de Châtenois.

Ceci illustre la manière dont les enfants privés de leurs parents étaient pris en charge par la société. La ville se souciait de leur sort et ils étaient confiés sous la protection de contrats en bonne et due forme. Mais le fait du « transfert » de l'un des enfants peut faire penser que cela pouvait aussi être une aubaine pour certains d'accueillir un enfant en profitant de ses biens et de sa main-d'oeuvre... Tous les cas ont dû exister.

Trois femmes qui seront veuves en 1525

Hans SCHWOP et sa femme sont actifs à Dambach en 1524 et début 1525. Ils connaissent de grandes difficultés économiques. En 1524, le tribunal les condamne à payer à Hans Lutz des intérêts sur une somme empruntée. Le même jour, ils sont menacés de saisie par l'intendant de l'abbé d'Ebersmunster. Le 6 février 1525, la femme de Hans est citée comme témoin lors d'un procès en diffamation entre **la femme de Lorentz Schwartz et celle de Mathis Pfennig**. Mais peu de temps après a lieu la révolution, et ces trois femmes ont perdu leurs maris, morts à la bataille de Scherwiller.

Hans Schwop figure sur la liste des « coupables », marqué d'une croix. A la saint André 1526, sa veuve est voisine d'une vigne zù *Steinhusen* appartenant aux successeurs d'un autre insurgé, Ulrich Strub.

La veuve de Wolff Hager conserve ses biens propres

Privée de son mari décédé à Scherwiller, (« coupable » marqué d'une croix), la veuve doit faire face deux mois après, le 1^{er} août 1525, à une convocation au tribunal de Dambach. Le *Juncker* Hans Krebser, un prêteur d'argent actif à Dambach, exige le paiement d'un achat qu'elle (ou son mari ?) avait réalisé. Le juge la condamne à payer.

Le 2 février 1526, l'avis du juge est sollicité pour régler un conflit de succession (probablement des biens de Wolff) entre Diebolt Hager, le père de Wolff, et sa belle-fille qui est la fille de Zenzig Lutz et la veuve de Wolff. Il est reconnu que la femme conserverait ses biens propres qu'elle a acquis avec son propre argent et qui ne seront pas inclus dans les biens à partager, *das so sie umb ir eigen gelt erkaufft hatt nit theilen soll*. Par contre, la veuve devra rendre ce qui relève des biens à partager. D'autre part, Zenzig Lutz devra fournir comme promis deux charrettes de bois à Diebolt Hager, *zwen kerch mit holtz fieren*.

Les femmes pouvaient posséder des biens propres qui étaient protégés lors des saisies et des partages. Elles étaient libres de les donner, de les hypothéquer et de les vendre.

Margred, la veuve de Vit Bon (er), toujours en retard de paiement

En 1524, **Vit Bon(er)** témoigne avoir surpris une conversation au marché aux poissons à Dambach, près du banc aux poissons, *vischbanck*. Vit Bon n'était pas citoyen, mais il a participé à la bataille de Scherwiller en mai 1525 en y laissant sa vie. Dès la saint Denis, le 9 octobre 1525, **Margred, sa veuve** est contrainte de vendre une vigne au *lerchenbuhel* à Sigismundt Schahel pour 6 Gulden⁵. A la sainte Elisabeth, le 19 novembre 1525, elle est mentionnée car Schulzen Hans lui réclame deux ans de retard de paiement d'intérêts de deux dettes, soit l'assez importante somme de 2 Gulden. Il lui rappelle aussi que la troisième échéance approche et que la veuve devra lui payer au moins une partie de la somme. Ceci correspond probablement à des rentes annuelles suite à des emprunts d'argent réalisés par le couple avant 1525. Mais en 1528, les intérêts courent toujours et la veuve ne parvient pas à les payer chaque année. Elle doit encore un retard à Schulze Hans qui habite maintenant Châtenois.

En mai 1527, Margred vend un *acker* de champ *am schletstatt weg* à Matthis Metziger et Madlen pour 4 G. Ce champ est manifestement sous-payé à la veuve : c'est une bonne surface d'un *acker*, et surtout il appartenait à Margred en propre, *eigen*. Aucune hypothèque ne le chargeait ni aucune redevance, ce qui augmentait sa valeur. Fin février 1528, Margred emprunte 3 *fl*⁶ de céréales à l'intendant de l'hôpital de Strasbourg, en même temps qu'une autre femme, Wachter Mergel. Elle emprunte à nouveau des céréales en 1530.

Margred, de même que Katherin la veuve de Hans LUTZ (page 18), ont été victimes du profiteur Matthis METZIGER qui a acheté à vil prix des champs à des femmes obligées de vendre car elles se retrouvaient seules à nourrir leur famille. Matthis est d'ailleurs entré au Conseil de la ville en août 1525 avec ses collègues qui ont voulu reprendre les affaires en mains et rétablir « l'ordre » après la révolution.

Mathis Beck (ou Becker)

⁵ Le *Gulden* (G) ou florin valait 10 *Schilling* (*sch.*) ou 120 *Pfennig* (*d*) ; la livre, *Pfundt*, (£) valait 2 Gulden. Dambach utilisait la monnaie de Strasbourg.

⁶ Le *fiertel*, *fl*, est une mesure de volume de grains qui contient 6 *sester*, l'équivalent d'1 hl 16 l. à Sélestat. Boehler (Jean-Michel) *Poids et mesures* p 87, Strasbourg, Alsace Histoire, F S H A A , 2010.

Mathis Beck est chef de famille en 1524. Il emprunte des céréales au mois de février. L'année suivante aussi, le 10 février 1525, Mathis emprunte 2 *fl* de grains à 8 sch le *fl* à l'intendant de l'hôpital de Strasbourg. Mathis est classé parmi les innocents. Une croix marquant son nom indique qu'il a participé à la bataille de Scherwiller où il a perdu la vie. Il ne reste pas de traces de sa famille dans les documents. Était-il parent de Jerg, Hans et Jacob Beck, présents à Dambach en 1525 ? Le prénom Mathis sera donné à un petit-fils de Jerg Beck.

La famille Guntram

Cette famille, particulièrement impliquée dans la révolution, a été fortement éprouvée, même décimée par les tragiques événements. Cinq de ses membres, Caspar, Michel et son fils Hans, Wolff et Balthasar y ont laissé leur vie. Nous allons rencontrer plusieurs veuves de cette famille.

En 1525, à la veille de la révolte des paysans, la famille Guntram était nombreuse à Dambach, et comportait une douzaine de chefs de famille : Wolff +, Mathis, Caspar +, son frère Michel + avec Kathrin et leur fils Hans +, un autre Michel, Diebolt le chargeur de vin, *der winlader*, son fils Balthasar + et Clara, Hans, Melcher, Diebolt le prévôt, *Schultheiß*, et Jerg avec Kathrin. Pendant la révolution, leurs attitudes ont été diverses. Nous trouvons des Guntram sur les deux listes de citoyens. Cinq d'entre eux sont marqués d'une croix car ils ont trouvé la mort à la bataille de Scherwiller.

Deux personnes de cette famille ne figurent pas sur ces listes, en raison de leurs personnalités particulières : le *Schultheiß* Diebolt Guntram et Jerg Guntram. Jerg et Diebolt Guntram étaient des personnalités très différentes, chacun à fort caractère. Diebolt a déjà occupé la fonction de *Schultheiss* de Dambach avant la révolution, il est mentionné en 1524. Il est resté en fonction pendant les événements et longtemps après, jusqu'en 1541, toujours fidèle serviteur de l'évêque. Quant à Jerg Guntram, c'était un rebelle. Il avait déjà eu des démêlés avec la justice précédemment. Il a participé activement à toutes les actions de la bande d'Ebersmunster et a été nommé commandant en chef de l'armée des paysans à la bataille de Scherwiller. Nous ne connaissons pas leur lien exact de parenté : étaient-ils cousins ?

Dès 1526, **la veuve de Wolff Guntram**, victime de la bataille, est citée comme voisine d'une vigne de Fridrich Pfenning au *breitstein*. En 1531, elle cultive une vigne au *kilweg*, sur le chemin d'Oberkirch.

Clara est la veuve de Balthasar Guntram, non-coupable décédé en 1525. Elle a élevé ses enfants, Diebolt Guntram le jeune et sa fratrie, avec son deuxième mari Caspar Greber. En 1530, en présence de leur mère et de leur beau-père, Diebolt et ses frères et sœurs ont vendu pour 22 Gulden leurs parts de la maison familiale quartier Marckt à Hans Zimerman le tonnelier, le mari de Margred, fille d'Anna Guntramin (vers l'actuel N° 28 rue de Gaulle)

À la saint Modeste 1526, **Katherin, la veuve de Michel Guntram qui a été tué pendant la bataille de Scherwiller comme leur fils Hans**, a encore plusieurs enfants à élever : Jerg Guntram le jeune, Oswald, Bleß, Anna (et Barbara ?). Malgré les difficultés, tous ces jeunes fonderont une famille plus tard et seront bien établis .

De plus, en 1527, **Katherin prend chez elle pour sept ans sa nièce Cristin, la fille de son beau-frère Caspar Guntram** décédé à Scherwiller. Cristin avait approximativement 13 ans .

Katherin est responsable de la culture des vignes familiales. Elle doit faire face à tous les problèmes humains et financiers rencontrés suite à l'extermination des insurgés. Pour subvenir à leurs besoins, Katherin est obligée d'emprunter de l'argent. En 1526, elle emprunte 6 Gulden contre paiement d'une rente annuelle de deux *omen* (100 l) de bon vin blanc et elle doit hypothéquer deux forêts de châtaigniers, dont l'une à Oberkirch, *zu ober kurch*, près de l'église dite maintenant chapelle Saint- Sébastien, et l'autre au *wihenbach*. Ce sont ses biens propres, *ir selbs fur eigen*. La même année elle a été obligée d'emprunter des céréales à Jacop Westerman et

de l'argent à Meister Peter Schneider von Wiher à Strasbourg. Elle est menacée de saisie (*zùg*) par la veuve de Lorentz Humbrecht et parvient à payer pour annuler la saisie et les frais. En 1527, Katherin contraint en justice Urban Krechler à lui payer 6 *schilling* l'*omen* de vin. Il y avait déjà un contentieux entre les maris car Urban Krechler avait frappé Michel Guntram avec un *karst*, une houe, lors d'une dispute en 1524.

Kathrin cultive plusieurs parcelles de vigne, par exemple au *pflanzer*, au *lantzenberg*, au *burgtal*. En février 1526, en allant dans une de ses vignes, elle constate qu'il manque des échelas qui soutiennent les pieds de vigne. Diebolt Wigersheim, son voisin de vigne, attaque la veuve en justice pour diffamation. Il prétend que sa femme, Anna, qui travaillait dans leur vigne (*gewerckt*), aurait entendu Kathrin dire que certains échelas lui appartenaient : "*der und der ist meÿn gsin*". Elle aurait ajouté qu'il aurait sorti (donc volé) des échelas de ses vignes, *er hett ir steckenn uß den reben genomen*, et qu'il lui aurait volé des raisins, *tribel gestolen*. Pour se venger, la veuve aurait été avec ses ouvriers, *werckleute*, dans les vignes. Ils ont mangé puis ils sont allés dans la vigne de Diebolt pour récupérer leurs piquets. Diebolt les a entendus dire: celui-là est à moi, cet autre-là aussi, car tu l'as pointé, *gespitzt*.

La femme de Diebolt dit à Katherin que son mari avait fait les échelas lui-même. La veuve répond que Diebolt a déjà été condamné plusieurs fois - ce que les actes du Tribunal confirment-. Elle essaie de ne pas être trop fortement pénalisée en disant qu'elle n'a pas accusé Diebolt de vol, ce qui aurait été un grave délit. Elle aurait simplement dit, comme en témoignent Urban Krechler et Adam Lutz, « il me semble que ces piquets sont à moi ». Pour forcer le trait, la fille d'un témoin dit: « Je crois que les piquets ont volé d'une vigne à l'autre, *ich mein, die stecken sigent hienüber geflogen* ». Il semble aussi aux ouvriers de Katherin qui avaient mis les piquets en place qu'il y en avait plus à ce moment-là. Les deux protagonistes devront partager les frais du procès, sans payer d'amende.

On voit là les femmes au travail dans les vignes, Katherin aidée par des ouvriers. Les échelas étaient pointés avec une serpette par les vignerons eux-mêmes, chacun à sa manière, d'où la possibilité de les reconnaître. A cette époque, ils étaient retirés à l'automne et remis en place au printemps.

Les années suivantes sont difficiles pour toutes et tous : la récolte de céréales a dû être faible et les familles font appel à des „prêteurs“, souvent des spéculateurs, qui leur fournissent des céréales payables à la saint Martin suivante. A la Saint Jean 1526, Katherin emprunte ainsi, **comme la veuve de Hans Fry**, des céréales pour nourrir sa famille, à Jacop Westerman l'homme d'affaires de Sélestat. Il en est de même le premier février 1528 où elle emprunte deux *fiertel* (environ 240 l) à Steffan Clog, aubergiste au Lion Rouge à Dambach, en même temps **qu'Angnes, la veuve de Veltin Scherer et Angnes la veuve de Hans Freÿ**. A cette date, il peut d'agir de semences. Ces femmes étaient responsables de l'organisation des cultures.

Le soir de Noël 1530, *uff den winacht oben*, la situation est catastrophique. Les familles manquent de céréales, cette fois pour se nourrir en ce jour de fête religieuse. Le bailli d'Epfig, Jost von Seebach, fournit à la population du seigle et de l'orge à crédit. Katherin lui emprunte 3 fl de seigle et 1 fl d'orge pour nourrir sa famille nombreuse. **Barbel, la veuve de Hans Hebenstreÿtt, et la veuve de Vit Boner** recourent elles aussi à ces emprunts, malgré le souci du remboursement à venir. Le bailli est-il plus un sauveur ou un spéculateur ? Comme il n'y a pas eu de récolte entre temps, la situation ne fait que s'aggraver en 1531. A la Pentecôte 1531, Katherin emprunte du seigle au prêteur Cloßner en même temps que quarante autres personnes.

Ketherin décède en 1547. Sa succession est mouvementée : l'un de ses fils, Bleß Guntram, fils de Michel, a essayé de capter l'héritage. Plus tard, il revendique des biens qui ne sont pas encore partagés. Le juge lui attribue la maison car il a déjà payé 40 G. Mais divers biens comme un *kamis*, chemise?, un *paternoster* (chapelet) et un champ, dont Bleß ne peut pas prouver qu'ils lui ont été offerts (par sa mère), seront partagés entre tous les héritiers. Bleß obtient le remboursement de 8 G qu'il aurait empruntés. Chacun de ses frères et sœurs devront lui rembourser 2 G.

D'après cela, Ketherin a eu quatre ou cinq enfants qui sont arrivés à l'âge adulte. Elle s'est battue tout au long de sa vie pour nourrir sa famille et assurer l'avenir de ses enfants. Par son énergie et

aussi son sens de la gestion des cultures et des gros problèmes financiers, elle est parvenue à installer ses enfants dans la vie.

Caspar Guntram (non-coupable décédé en 1525 à la bataille de Scherwiller) **laissait deux enfants mineurs, Cristin placée chez Katherin, sa tante, et Diebolt.** À Noël 1527, Hans Kest le jeune, le tuteur de Diebolt et Cristin Guntram, les enfants mineurs de Caspar, agit avec l'accord de la parenté des enfants, *mit verwilligung der früntschaftt*. Il vend la maison de Caspar située au quartier Sand, contre le mur d'enceinte ouest, (actuelle rue Saint Sébastien) à Barthel Hegli pour 34 G. C'était un corps de ferme complet avec maison, cour, cave, local abritant le pressoir (*Trotthuß*) et une demi-étable. Le tuteur **place l'enfant mineur pour dix ans chez Wolf Metzger (le boucher) et Clara** qui fourniront habits et nourriture comme s'il était leur enfant, *als ob er ir khind were*. En échange ils disposent des biens de l'enfant et devront les lui rendre à la fin du contrat. Le jeune Diebolt a appris chez eux puis il a effectivement pratiqué le métier de boucher. On le désignait par la suite par « Diebolt Guntram *der Metzger* ». Le même jour, nous avons vu que sa soeur Cristin a été placée pour sept ans chez sa tante Katherin, la veuve de Michel Guntram.



Paysanne qui pleure, Albrecht Dürer, dessin en marge du livre d'heures de l'empereur Maximilien, 1514-1515 (Pianzola, (Maurice), *Peintres et vilains*.éd l'Insomniaque p 108).

Eden, la veuve de Diebolt Weidlich

Diebolt, tout en n'étant pas parmi les plus impliqués, a participé à la bataille de Scherwiller et y a laissé sa vie. Son nom est marqué d'une croix. Dès le 9 octobre 2025, Eden reconnaît une importante dette de 55 G envers *der erbare cunrat steibel* de Strasbourg. Elle devra payer une rente de 5 Gulden par an. Elle reconnaît aussi une dette de 21 £ que son défunt mari avait contractée auprès des héritiers de Getzen Claus qui habitait Stotzheim de son vivant. Diebolt devait cette somme à Claus pour un achat de pain, *umb brott schuldig worden ist*. À la saint

Erhard, le 8 janvier 1527, Eden emprunte 4 *fl* de seigle à 8 sch. à Herr Antheng Sigel de Strasbourg, le même jour que Kathrin, la femme de Jerg Guntram. Pourtant, Eden réclame elle aussi un paiement de 2 G à la veuve de Plippartz de Hilsenheim. Eden est citée à plusieurs reprises comme voisine de parcelles de vigne au *fraùenberg*, au *gessel* et *zù dielbùrnen* à côté des héritiers de Hans Fritsch. En 1529, elle cultive une vigne au *gessel*. L'importance des sommes empruntées et le grand nombre de vignes indiquent que Diebolt Weidlich était très aisé de son vivant. Mais sa veuve a eu beaucoup de mal à rembourser les échéances des dettes.

Eden s'est remariée avec Cunrat Crump avec laquelle elle vend en 1526 une vigne à Dieffenthal. Cunrat figure sur la liste des innocents. En 1524, il était *Bruder unser Frauen*, gardien de la chapelle Notre-Dame. Début 1525 et encore après, la révolution, il occupait la fonction importante de *schaffner der reit brùderschaft*, responsable de la confrérie de prières et de secours mutuel de Dambach, peut-être liée à la chapelle mariale ? Encore une forme d'entr'aide sociale.

Margred, la veuve de Mathis Pfenning, peut rester dans sa maison

Margred est dans la même situation que Ann, la veuve de Hans Scheup. Son mari Mathis Pfenning vient d'être tué lors de la bataille de Scherwiller. Il faisait partie des insurgés qui ont favorisé l'entrée des paysans dans la ville de Dambach et son nom est marqué d'une croix. Mais pour Margred, les choses se passent mieux. A la saint Denis le 9 octobre 1525, peu après le décès de son mari, elle partage avec Friderich Pfenning *von mulhusen* (son beau-frère de Mulhouse?) les biens laissés par son mari. Sa part est d'un tiers de la maison qui est mise à prix par Therlings Lutz à 70 G. La veuve touchera un tiers, soit 23 G. Elle pourra rester à vie dans la maison en participant aux travaux et au paiement des impôts. Elle hérite aussi du tiers d'un champ. Elle ne pourra pas vendre ces biens sans les proposer d'abord à ses cohéritiers, et uniquement si elle en a besoin pour vivre, *libs narung abgon*. Des témoins de Mulhusen et Lienhart Spital muller de Rienn? sont présents. La maison se situait près de la porte Neuve à l'intérieur du mur d'enceinte sud. Friedrich Pfenning l'habitera ensuite. Plus tard, en échange de la maison, ses héritiers s'occuperont de lui. Son gendre Peter Hüble vend la maison de Dambach en 1528.

En mai 1526, Margred emprunte 3 G à Gerntz Hans en hypothéquant une vigne au *fonbaùm*. La même année, un conflit éclate pour l'héritage entre Fridrich Pfenning et la femme de Hans Wilman. Il s'agit de **Margred qui s'est remariée avec Hans Wilman**. Le 15 novembre 1527, Margred donne en widem à Hans Wilman sa maison près de la porte Neuve, deux vignes au *fanbaum* et à la *wasserstub*, un lit, un coffre et un petit buffet, *kensterlin*.

En 1537, la veuve est encore en vie. Batt Grulich doit jurer avoir payé 3 G à Friedrich Pfenning, dont un tiers devra être remis à la veuve de Mathis Pfenning. Friderich donnera ses biens à sa fille et à son petit-fils de Veltbach. Que de bouleversements...

Saisie des biens de Lorentz Schwartz

Les créanciers étaient réactifs en cet après-guerre : Lorentz Schwartz venait à peine de décéder à Scherwiller/Châtenois, (liste des innocents, pourtant sans croix). Six mois après, à la sainte Elisabeth, le 19 novembre 1525, Heinrich Zürcher, membre d'une grande famille de notables de Dambach, demande l'autorisation au magistrat d'exercer son droit de saisie de ses biens. Ceci lui est accordé, laissant la famille de Lorentz totalement démunie.

Haffen Rickel, la grand'mère de deux fratries d'orphelins

Bernhart Kranloch est décédé, laissant une fillette, *meitlin*, et un fils, Barthel Kranloch, marié avec la veuve de Iheronimus Kirchdorffer. Un autre enfant est décédé. Gertrudt, la veuve de Bernhart, se remarie avec Jerg Beck. En décembre 1525, Jerg Beck, au nom de la fille de son épouse,

stieffdochter, cherche à récupérer **les biens de Jerg Haffner** qui vient d'être tué à la bataille de Scherwiller (marqué d'une croix sur la liste des innocents). Jerg prétend que Hoff Rickel s'est attribué ces biens de manière inappropriée. Il s'agit de la part de succession de l'enfant décédé. L'argument développé par Jerg Beck est que le père et la mère ont travaillé ensemble pour créer leur bien, *der vetter und mutter habent das güt miteinander gewunnen*. Il en déduit que les enfants, dont sa « belle-fille », devraient aussi en hériter tous ensemble.

Mais Rickel (la grand-mère?) se défend et insiste en disant qu'elle s'était occupée de l'enfant et qu'on la laisse tranquille. Le juge lui donne raison. Rickel la grand-mère a fait preuve d'une grande combativité. Dans ce cas, c'est le côté humain qui a été appuyé par le juge.

En 1531, la justice agit dans le même sens pour une autre affaire concernant Haffen Rickel. : **Hafen Rickel est aussi la grand-mère des enfants de Jacop Schnider et Madlen, prénommés Hans et Rickel**. Elle se voit enfin remettre les biens de **leur père décédé à Scherwiller, Jacob Schnider** (innocent, marqué d'une croix). Madlen, était la fille de Rickel. Après la mort de son mari en 1525, Madlen s'est remariée. Les biens dont auraient dû hériter les enfants étaient encore détenus par son deuxième mari. Il est inscrit que le « beau-père » des enfants devra leur payer une somme totale de 21 G, incluant 8 G pour la maison qui appartenait à Madlen, 4 G pour des vignes et des tonneaux et un sch pour un coffre. Finalement, la grand-mère renonce aux biens de Madlen et les transmet à Jerg Frÿ qui devra prendre en charge les dettes.

Les situations étaient compliquées, avec des décès successifs et les partages à organiser. Un peu de biens pouvait être âprement disputé. Certains savaient utiliser des ficelles juridiques pour s'approprier des héritages

En 1526

Au tout début de l'année 1526 sont citées plusieurs familles qui ont dû faire face au décès d'un proche. Pour illustrer l'ampleur de la catastrophe, lors de la vente d'une vigne à l'Epiphanie 1526, les deux voisines de la vigne vendue sont des veuves de 1525 : d'un côté la veuve de Hans Ostertag, de l'autre celle de Jerg Beger.

La famille Beger, très engagée dans la révolution

Jerg Beger faisait partie des « coupables ». Son nom n'est pas marqué d'une croix, et pourtant il laisse une veuve citée à l'Epiphanie 1526 comme voisine d'une vigne au *frauenberg*.

Il en est de même pour **Jacop Beger** qui ne figure sur aucune liste. **Sa veuve** est si démunie qu'elle doit emprunter du seigle à Hans Han à l'Epiphanie 1526.

Bastian Beger le jeune était lui aussi acteur de la révolution, il est classé « coupable ». Toutefois il n'a pas été victime de la guerre. Avec son épouse Kungunt, il reconnaît une dette envers Claus Gedelman en 1527.

Trois membres de la famille Beger ont participé très activement à la révolution, deux d'entre eux y ont perdu la vie. C'étaient vraisemblablement des familles modestes car les veuves apparaissent très peu dans les documents administratifs.

Une veuve veut faire saisir les biens d'une autre...

Et pourtant, leurs maris sont morts au cours de la même bataille. Michel était parmi les « coupables » insurgés, Lorentz ne figurait pas sur les listes mais était présent à Dambach en 1524. Le 24 janvier 1526, Mathis Henßler, qui était un « agent de recouvrement », négocie au sujet de la

menace de saisie (*zùg*) qu'il a exercée de la part de **la veuve de Lorentz Humbrecht** sur les biens de **la veuve de Michel Guntram**. Celle-ci doit quatre échéances d'un *Gulden* qu'elle n'a pas pu payer depuis le décès de son mari. Le juge, Heinrich Scherer, parvient à arrêter la procédure de saisie (*insatz*) sur les biens de Katherin à condition qu'elle paie une partie des dettes et qu'elle s'engage à continuer les versements.

Du *Bundschuh* à la Révolution des paysans

Hans Föher était parmi les conspirateurs du Bundschuh en 1493. En 1525, Thoman VOHER, son fils ou au moins son fils spirituel, est tué à la bataille de Scherwiller. Thoman VOR était citoyen de Dambach début 1525. Il a fait partie des insurgés ayant rejoint la bande d'Ebersmunster. Le 29 juin 1526, **sa veuve** cultive une vigne *beim niderthor*.

Un acte de février 1527 acquitte la veuve de Thoman d'une dette qu'avait contractée son précédent mari Jacob RAUCH en 1519 ; Thoman avait remboursé cet ancien emprunt de 20 G réalisé pour l'achat d'une vigne à Ambrosi Man et Elßbet Gurtlerin. En 1527, Elßbet est veuve elle aussi et signe la décharge à la veuve de Thoman.



Un rare dessin de 1525 montre une femme menacée par un cavalier et brandissant un bâton, dans le village de Ummendorf au nord de Ravensburg, Wurtemberg.

Chronique de l'abbé de Weissenau, *Weißenauer Chronik* Fürstl. Waldburg-Zeil'sches Gesamtarchiv Schloss Zeil, ZAMs54

Les enfants de Hans Ostertag

Hans Ostertag est mort à la bataille de Scherwiller. Son nom, dans la liste des innocents, est marqué d'une croix. Sa veuve est voisine d'une vigne au Frauenberg en janvier 1526. Il laisse des enfants dont Hans Rücker est nommé tuteur. A la saint Martin 1526, le tuteur emprunte au nom du jeune Hans et de Diebolt Scherer et Ursel la somme de 6 G au *schultheis* Diebolt Guntram et „M“ son épouse. Les emprunteurs hypothèquent la maison familiale (maternelle?) au quartier Marckt, vers l'actuel 2 rue des Boulangers. Le 21 janvier 1527, le tuteur réclame à la veuve de Bernhard Winbrenner une rente annuelle de 3 *omen* de vin correspondant à un prêt de 2 G consenti au nom des enfants. La même année, il vend au nom des enfants un *acker* de vigne à la *buhellmatt* à Diebolt von Wigersheim pour la forte somme de 47 G. Comme Diebolt ne peut pas

payer autant, le tuteur lui prête 20 G au nom des enfants. Diebolt devra s'acquitter d'une rente de 5 G par an au profit des enfants et hypothéquer la vigne. A la Saint Philippe 1527, le tuteur vend pour le jeune Hans, en commun avec Jerg et Claus Ostertag probablement ses oncles, une vigne d'un demi-acker au *bechel weg* à Philips Hans pour 12 G.

Le manque d'argent est constant, et cette fois, c'est en même temps que Diebolt Scherer et Ursel (la sœur du jeune Hans ?) que le tuteur emprunte une somme de 20 G à leur voisin Diebolt Guntram le *schultheiss* et M. Ils iront jusqu'à hypothéquer leur maison sur la place du marché en garantie de ce prêt.

Notons les grandes différences d'opinions politiques entre les trois frères. Hans (père) et Jerg étaient actifs à la révolution, Hans y a même perdu la vie. Claus y était fortement opposé au point d'injurier son frère Jerg lors d'une dispute encore deux ans après les faits et de le traiter de nouveau membre du Bundschuh ayant trahi son pays et les habitants, „hab er geholffen land und lût verretten und sig ein nûwer bûntschier“. Cette hostilité concorde avec le statut d'„homme d'affaires“ de Claus pour lequel prêts, placements et transactions foncières étaient une habitude. Evidemment la révolution a bouleversé ses activités, il a dû craindre pour ses biens. Claus est ensuite parti faire fortune à Sélestat.

Affra (Schniderin), la veuve de Ülrich Strub, se remarie avec Hans Zimmerman en 1526

Ülrich faisait partie des « non coupables » marqués d'une croix. Affra est la fille de Karig Schnider, décédé il y a deux ans, en 1524. Le 13 janvier 1526, Martzolff Henßler, le mari de la sœur d'Affra, lui intente un procès. Profite-t-il de sa situation de faiblesse ? Affra aurait touché une plus grande dot que sa sœur à leur mariage. Affra aurait eu un lit et du bétail. Affra dément et affirme que son père ne lui a donné qu'une petite poêle et une caisse, *ein pfennel und ein kyst*, et que chacune des sœurs aurait touché 4 sch. On constate la nature très modeste des biens donnés par le père. Un procès a lieu au cours duquel la veuve se justifie d'avoir dû payer la dette de son mari à l'hôpital de Strasbourg une deuxième fois car, à cause de la négligence de l'intendant, le premier paiement n'avait pas été inscrit. Affra doit le prouver par le témoignage de ceux qui ont porté les vins à l'hôpital. Il s'agit là d'un paiement en nature par apport de vin à la cave d'îmière de l'hôpital. Par contre, un témoin à charge, Hans Clog, a vu qu'Affra a touché 20 G de dot et un *fûder* de vin de la part de son père.

En 1528, Affra fait un accord avec Peter Ebersbach pour qu'ils continuent, comme ils l'ont toujours fait, à se partager les terres qu'ils cultivent en bail héréditaire.

Affra se remarie un an après avec **Hans Zimmerman**. S'agit-il de **Hans von OTTENDORFF, cité en tant que Ülrich Struben nachkûmm** (successeur), qui achète une vigne à *steinhûß* à la saint André 1526 ? Affra fait établir en 1528 une modification du contrat de *widem* conclu du vivant de son mari. Un *widems brieff* était un document de donation dans lequel les époux se dédient des biens propres, soit réciproquement, soit uniquement de l'un des époux à l'autre. Le but était d'assurer des bonnes conditions de vie au conjoint survivant, une forme de sécurité sociale. Affra donne ainsi à Hans l'usufruit de biens lui appartenant en propre, pour que son mari puisse en profiter si elle venait à décéder avant lui. **Les enfants mineurs du premier mariage d'Affra, Ülrich, Jacob, Marx, Antheng, Margred et Hans** ont donné leur accord après avoir consulté leur tuteur, Claus Studel.

Au décès d'Affra, les biens retourneront aux descendants de la donatrice. Là il s'agit de trois vignes, un tiers de la maison quartier *marckt* (à côté des Guntram) et un tonneau de trois *omen*, environ 150 litres. Affra donne aussi une dot, *morgengab*, à son plus jeune fils Hans issu de son précédent mariage, selon la pratique du pays, *nach lentlichem bruch*.

Affra et Hans, dit « *nachkum* », le « successeur » de Ülrich, vendent la maison. Les époux doivent s'assurer du consentement des six enfants du premier mariage d'Affra. L'acte sera rédigé à la saint Sébastien 1528. La veuve doit continuer à payer un fermage dû par son père à Martzolff Henssler qui représente l'hôpital de Strasbourg, ainsi qu'une dette de son père pour du tissu acheté à Mathis Birtsch.

Affra était une veuve relativement aisée. Les biens se transmettaient, mais les dettes aussi. Et pourtant, en 1529, les époux sont obligés d'hypothéquer des terres appartenant aux enfants d'Affra pour pouvoir emprunter la relative petite somme de 8 G à Her Veltin, vicaire à Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, contre une rente annuelle de 2 *omen* de vin. Le vicaire est très exigeant : il lui faut trois vignes en garantie de son prêt, d'une valeur d'au moins trois fois la somme prêtée ! L'aîné des enfants, Ulrich Strub le jeune, est présent chez le notaire pour donner l'accord de la fratrie. Les époux s'engagent à rendre leurs vignes aux enfants dans un délai de quatre ans. Une fois de plus, on constate que le droit était respecté pour les femmes et les enfants.

L'hôpital de Strasbourg continuait comme avant les événements à prélever la dîme sur le vin et les céréales qui étaient stockés dans un grand bâtiment agricole au fond de la cour, à l'emplacement de l'actuelle école primaire, 12 rue du Général de Gaulle. Un autre bâtiment, administratif ou résidentiel, situé dans la même cour, est parvenu jusqu'à nos jours. Au XX^e siècle, il servait de bureau des douanes !

Wilhelm LANGENZELL est à Dambach en 1524, mais il ne figure sur aucune liste en 1525. Il faisait partie des victimes non-citoyennes. **Angnes, sa femme**, est mentionnée en 1525, et ses héritiers en janvier 1526. Ils n'apparaissent plus ensuite.

Il en est de même pour **Mergel, l'épouse de Michel GRUMBACH**, qui vivait à Dambach avec son mari début 1525. Le 2 février 1526, Mergel est veuve et cultive une vigne au *buhel weg*.

A la saint Médard 1526, **Angnes, la veuve de Melcher Langenzell, (frère de Wilhelm ci-dessus)**, est contrainte par le juge à payer le *rock* à Claus Ostertag. Il s'agit peut-être d'un manteau acheté par son mari à Ostertag qui était dans le commerce de tissu. Le 4 octobre 1527, Angnes, la veuve de Philips Claus, et son deuxième mari Peter Geiss lui confirment la transmission d'un bail sur des terres, *Erblehen*. Angnes habitait elle aussi le quartier lügbuhel, près de la veuve de Christman Fuder, vers l'actuel n° 16 rue des Remparts. Elle vendra sa maison en 1563 à Mathis Langenzell (son fils ?) et en 1585 Bläsy Langenzell y habitera.

Angnes, la veuve de Philips Claus von Hohenwart et leurs quatre enfants

Claus et son frère Hans ne figurent sur aucune liste, ils sont probablement *hintersassen*. Lorsque Philips Claus était encore en vie, il avait vendu avec son épouse Angnes ses droits de cultiver un ensemble de terres louées à long terme, *lehengût*, à Melcher Langenzell et Angnes. (voir paragraphe suivant). Les paiements étaient inscrits sur deux feuillets, *kerbzedel*. Entre-temps, Philips Claus est décédé avant fin 1526 et Melcher Langenzell aussi. Ils ne figurent sur aucune liste. Le 4 octobre 1527, Angnes qui est veuve de Claus confirme la vente de ce bail à la veuve de Melcher Langenzell et son deuxième mari. Les deux veuves traitent les affaires commencées par leurs maris de leur vivant.

En mars 1527, **Angnes est remariée avec Peter Geiss de Wintzenheim**, le frère (ou l'ermite ?) *brüder*, de Widenhart, lieu-dit situé entre Hohwart et Blienschwiller. Les nouveaux époux reprennent le prêt de l'importante somme de 49 G que Claus avait consenti à Ulrich Zwenger. En février 1527, ils revendent leur créance à Antheng Rauler, aubergiste et prêteur. Mais à l'Ascension 1529, Angnes est décédée. Rauler réclame le remboursement d'une somme d'argent aux quatre enfants qu'elle a eus avec Philips Claus : **Hüprecht, Eyman, Gilg et Rùmeÿ**. Les enfants, encore mineurs, sont assistés de leur tuteur Thoman Brun. Il s'agit là d'une famille aisée qui traite d'assez importantes sommes d'argent.

Les enfants de la fille de Hans Wÿß

Le 2 février 1526, la fille de Hans Wÿß revendique **l'héritage paternel de ses enfants**. Son époux décédé faisait partie de la fratrie de Batt Fridrich qui lui intente le procès avec ses frères. Sur la liste des coupables figure **Hans Fridrich**, marqué d'une croix. C'était probablement le père dont il est question. Batt lui-même a survécu. Il faisait lui aussi partie des « coupables », mais son nom étant précédé d'un signe différent. Comme l'affaire concerne des enfants, c'est le Conseil de la ville qui prend la décision et joue son rôle de protection : les biens du père devront être partagés entre la veuve et les enfants, leur part sera remise aux enfants et un tuteur devra être nommé.

Angnes, la veuve de Hans Frÿ

Hans Frÿ figure sur la liste des « non-coupables », son nom est marqué d'une croix. Ses héritiers sont cités en décembre 1525. Angnes emprunte des céréales le 2 février 1526 à Walther Sumer d'Ebersheim, puis à la fin de l'année à Jacop Westerman de Sélestat. Ce même prêteur, qui était très actif à cette période, accorde un prêt de 3 G. à Angnes à la sainte Gertrude 1527. La veuve s'engage à lui verser une rente annuelle d'un *omen* de vin et se voit obligée d'hypothéquer un pré et une vigne d'une valeur beaucoup plus importante que le somme empruntée.

Le sort d'Üthilg (Odile), la fille de Peter Strub

Peter Strub figure sur la liste des non-coupables, sans être marqué d'une croix. Pourtant, il est décédé à la bataille. Sa veuve est mentionnée dès le 2 février 1526 à l'occasion d'un conflit avec le fils de Jacop Fudel, puis le 31 mai 1526 en tant que propriétaire d'une vigne au *nuwen dorf*.

Plus précisément, nous apprenons que Peter laisse une fille mineure prénommée Üthilg. La fillette est placée chez Peter Hetzel, maçon (*mürer*) à Stotzheim et son épouse Margred. Le lien entre Hetzel et la famille n'est pas précisé. Une liste des biens de l'héritage paternel d'Üthilg est établie. **Ces biens sont transmis en 1526 à Peter Hetzel par la parenté, « avec l'enfant » (!), « übergeben, sampt gemelts kind, peter hetzel, murer, stotzen, durch die fruntschaft ».** La modeste part d'héritage de la fillette se compose ainsi : une part de 2 G sur la maison à Dambach, une part sur une vigne au *pfannenstiel*, la moitié d'un lit et d'un oreiller qui sont en possession de Peter, et un tiers d'une vigne au *breitstein*.

Le 16 septembre 1527, pour une raison non précisée, la parenté, représentée par Thoman Brun et Martin Speck, demande à reprendre l'enfant et aussi ses biens que Peter Hetzel devait leur restituer.

Mais Peter ne se laisse pas faire. Au printemps 1528, Il réclame à la famille de la fillette une compensation pour les frais engagés pour son entretien pendant les deux ans passés chez lui. Le juge propose de faire estimer ces frais à l'amiable par deux hommes impartiaux. Il envisage une alternative : Peter pourrait garder la fillette en l'adoptant comme si elle était sa propre fille, et dans ce cas la fillette lui serait remise et la parenté renoncerait à, l'enfant et à ses biens, « *oder sie miegentz dem Peter lassen an eins kinds statt,... sollen sie mit dem kind im überliffen und ein verzück uff kind und güt thün* » .

Nous ne savons pas quelle solution a été adoptée. Cette fillette semble n'avoir aucune parenté proche, ni à Dambach, ni à Stotzheim, sinon les actes le préciseraient. Elle est plutôt placée comme une enfant pauvre, pour fournir son travail et son peu de biens contre un peu de nourriture et peut-être son lit ?

La veuve du maçon Peter Murer doit de l'argent au tuilier

Albrecht Ziegler de Sélestat, (probablement tuilier) assigne la **veuve de Peter Murer** (maçon) au tribunal. Les deux noms semblent être des noms de métiers, ce qui peut faire supposer une dette du maçon pour des briques ou des tuiles? La veuve doit aussi de l'argent à un autre artisan de Sélestat, Adam Schumacher (cordonnier?). Peter était cité en 1524 mais ne figure sur aucune liste, c'était probablement un *hintersass*.

Madlen, la veuve de Jacop Schnider défend le peu qu'elle possède

La veuve de Jacop Schnider, innocent marqué d'une croix, s'adresse au tribunal pour réclamer à Bros Lantman le paiement d'un schilling pour 6 mesures de vin et d'un autre sch pour ? Elle sera payée. Un peu plus tard, elle demande réparation car le nouveau mari de Margred (la veuve de Vix Bon, voir plus haut), lui a pris un arbre de manière inappropriée.

La saisie des biens de Schultzen Hans

Margred est la veuve de Schultzen Hans. Celui-ci faisait partie des innocents, sans croix. Pourtant, à la sainte Sophie 1526, Margred est veuve. Hans est probablement décédé à Scherwiller, mais ce n'est pas certain. Il avait emprunté de son vivant auprès de plusieurs prêtres de villages de la plaine (Her). Il est déclaré en cessation de paiement et ses créanciers ou leurs agents se présentent au tribunal. Celui-ci se transforme en tribunal du commerce pour organiser la saisie (*fronunggericht*). Il nomme les personnes responsables de l'opération : Lorentz Fritsch, Mathis Birtsch, Arbgast von Kurchen, Hans Brun, Hans Keller de Châtenois. Ceux-ci décident de l'ordre de priorité des dettes selon des critères bien précis.

- Le curé de Sundhouse, *Her Hans von Sünthùs*, par son agent Hans Fritsch, réclame 1 £ 6 d pour des céréales
- Her Hans Pistor de Niedernai
- Hans Trestler revendique le salaire qu'il a gagné en transportant du vin aux vendanges
- Gangolf, le domestique, réclame 2 G de salaire. Schultzen Hans voulait le payer en vin, ce que Gangolf avait refusé. Les responsables de la saisie devront lui payer.
- Peter Ebersbach demande qu'on lui restitue un cercueil ? (*sarg*) qu'il avait vendu à Schultze Hans et qui était resté impayé –et n'avait pas été utilisé. Peter était-il menuisier ?
- la veuve de Balthasar Metziger (le boucher) demande le paiement de 16 sch pour de la viande qu'elle avait prêtée à Hans.
- Her Moritz Brunck de Stotzheim exige le remboursement de 3 G d'échéances dépassées. Le tribunal lui accorde la priorité.

En conclusion, tous les biens seront effectivement saisis et **Margred, la veuve**, et toute la famille de Schultzen Hans seront totalement démunies.

A la saint Martin 1526, Margred est poursuivie pour dette par Cunrat, l'aubergiste au Bouc de Sélestat. A la saint Valentin 1527, Margred est décédée elle aussi. Ses héritiers de Châtenois, déjà présents parmi les liquidateurs, revendiquent les biens propres de Margred que Hans lui avait donnés en *widemb*. De son vivant, Hans avait hypothéqué certaines de ces parcelles sans en parler à sa femme. La famille de Châtenois demande à ce que ces biens soient soustraits à la saisie et leur soient remis directement.

Barbel, la veuve de Claus Ziegler, place sa fillette

Claus a-t-il été le tuilier de Dambach ? Sa veuve, Barbel, originaire de Kentzingen (Baden), place en

toute connaissance de cause sa fille Anna encore mineure chez Bastian Beger le jeune, un révolutionnaire actif, et Kunigundt. Les clauses du contrat sont écrites : la fillette devra être accueillie comme leur propre enfant, *als ir eÿgenn kind* et élevée comme il convient. A son mariage, la famille lui remettra un *acker* de vignes, un lit complet et suffisamment d'habits.

Claus Schmit est décédé, laissant des enfants

Jacob Rißer est leur tuteur. Le 24 août 1526, Jacop vend pour les enfants un champ près *d'alten wiler* à Mathis Metzger et Madlen pour 7 G pour assurer les besoins des enfants. Ce n'est pas bien payé. En mai 1527, il est en conflit avec Claus Ostertag.

Zenzig Hur, lui aussi de Gresswiller, épouse la veuve de Melcher Lantman

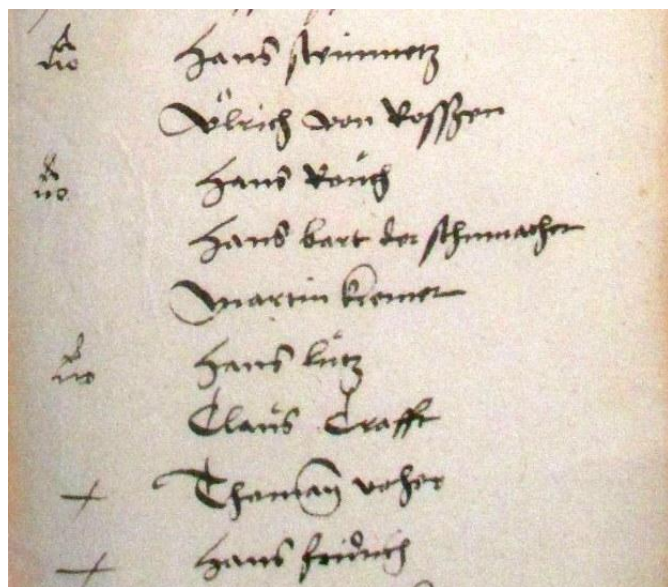
La famille Lantman est bien décimée par la guerre. **Melcher Lantman**, comme Michel et Broß, deux autres membres de cette famille, figure sur la liste des innocents, sans être marqué d'une croix. Pourtant, son nom n'apparaît plus après 1525. Il en est de même pour **Michel LANTMAN**. Broß, lui, survivra.

Melcher était un notable, il faisait partie du Conseil de la ville en 1524. Son ancêtre Ülich Lantman était *heymburger* en 1464. Melcher est décédé à la bataille et ses héritiers sont évoqués à la saint Michel 1526. A l'Ascension 1527, **la veuve de Melcher est remariée avec Zenzig Hur de Gresswiller**. Zenzig est définitivement installé à Dambach car il revend ses terres de Gresswiller à Vogts Hans et Margred. Là-bas, il était paysan et possédait un *acker* de prés et 7 *acker* de champs en plusieurs lieux-dits.

Zenzig Hur est le deuxième homme de Gresswiller qui se marie avec une veuve de Dambach en 1527, comme Barbara, la veuve de Bernhart Clog. (voir ci-dessous). Sont-ils en parenté?

Les héritiers de Melcher sont voisins d'une vigne au *stigel weg* en 1530, d'un pré à la *hasen grüb* et d'une vigne au *Pflanzer* en 1531. Le prénom Melcher restera dans la famille, un descendant (fils de Michel Lantman?) sera prénommé Melcher au milieu du XVI^e siècle.

Kathrin, la veuve de Hans Lutz le « coupable »



partie de la liste des habitants « coupables », ADBR 2B 311,14

Hans Lutz figure sur la liste des « coupables ». Son nom est marqué d'un signe particulier dont nous ne connaissons pas le sens, peut-être « *idem* » ?

Ci-contre, nous voyons ce signe devant les noms de Hans Steinmetz, Hans Rauch et Hans Lutz. Plus bas, les noms de Thoman Voher et Hans Fridrich sont précédés de la croix indiquant leur décès à la bataille.

Ce signe figure devant six noms de la liste des coupables, dont certains ont survécu à la bataille : Peter Ebersbach, Batt Friedrich, Hans Rauch, Hans Steinmetz.

Hans Lutz le révolutionnaire, lui, est décédé et laisse une veuve, Kathrin. Celle-ci emprunte du seigle à

Antheng Rauler à la sainte Catherine 1526. Le 2 février 1527, elle est assignée au tribunal par le tuteur des enfants de Hans Ostertag (voir page 12) pour non-paiement d'une rente. Mais elle parvient à prouver le paiement grâce au témoignage de Kletzel qui avait lui-même apporté les 12 ß à Strasbourg, *er hab den zins gon strossbùrg gefiert*.

Le mois suivant, en mars 1527, Catherin est contrainte de vendre à très bas prix un champ d'un *acker zù wasserschaft* à Mathis Metziger et Madlen. On comprend qu'il y a eu de fortes pressions sur le prix de vente car le secrétaire inscrit d'abord 4 G 6 d, puis raye cette somme, qui était déjà très faible pour un *acker* de champs, et remplace par 3 G 6 d ! Ceci met les grandes difficultés de Katherin en évidence, q'i l'ont obligée à accepter un prix de vente aussi bas.

En contraste, un autre Hans Lutz, un homonyme, était un « homme d'affaires » qui s'est occupé des intérêts du prêteur Westermann à Dambach et de plus d'une vingtaine d'affaires entre 1524 et 1530.

Anna, la veuve du jeune Stotzen Lentz

Lentz ne figure sur aucune liste, il était probablement encore *hintersass* lorsqu'il a participé à la bataille. Fin 1526, sa veuve vend un *acker* de vigne *am fanbaùm* à Wolff Kurschner, un acteur de la révolution, au prix correct de 39 G cette fois. La vigne était voisine d'une parcelle d'une autre veuve. Les héritiers de Lenz possèdent une forêt de châtaigniers *uff der ebenhüt* en 1527. Là aussi, les parcelles voisines appartiennent à des veuves, celle de Melchior Lantman et de Jerg Wilman.

Antheng Engel laisse des enfants mineurs que leur grand'père maternel Zenzig Lutz a pris en charge.

Zenzig Lutz envoie une supplication à l'évêque son prince au sujet des intérêts des enfants mineurs laissés par Antheng Engel, son gendre décédé. Antheng, bien qu'ayant déjà des enfants, n'était pas encore citoyen. Zenzig figure sur la liste des innocents, cela correspond avec les arguments qu'il utilise dans sa lettre où il se blanchit de toute participation aux soulèvements. En décembre 1526, en pleine période de répression par les autorités après la révolte des paysans, Zenzig Lutz affirme que ses petits-enfants doivent hériter, car ils n'y sont pour rien dans les troubles, ***unschuldig des uffruhr***. A cette période postérieure à la révolution, les sujets qui demandaient une faveur à leur prince se justifiaient de ne pas avoir participé à la révolte.

Zenzig demande que les enfants puissent hériter des biens de Hans Heidelberg, le père adoptif de leur père. En effet, Antheng avait hérité des biens de Hans Heidelberg, bien qu'il ne soit pas son fils naturel. La mère d'Antheng, veuve de Hans Engel de Blienschwiller, s'était remariée avec Heidelberg. Celui-ci s'est toujours bien occupé du garçon, l'a considéré comme son fils et lui a donné des conseils pour son comportement dans la vie, *in als sin liplich kindt erzogen, alleweg geprecht lieber sùn halt dich redlich ich will dir willsgott etwas ersparen*. Il s'est occupé de son mariage et lui a donné une *morgengab*. Tout ceci justifie qu'Antheng, et maintenant ses enfants, ont droit à l'héritage de Hans Heidelberg malgré les contestations d'autres possibles héritiers.

Zenzig Lutz utilise comme argument le fait que, comme beaucoup de gens le savent, il ait lui-même toujours été pieux, obéissant envers son maître et qu'il soit innocent de toute participation aux soulèvements, ***frum, willig und gehorsam, aller vergangen uffruhr unschuldig***. Il insiste sur la pauvreté des enfants encore mineurs, *die armen unerzogenen kindlin*, et leur état d'orphelins, *den armen weisslin*.

De plus, la fille de Zenzig Lutz a maintenant un compagnon qui est pieux et honnête, dont les parents, en tant qu'époux pieux et honorables, ont toujours obéi à notre prince et au diocèse, *bistùm*, et ne se sont jamais mal comportés.

En 1549, le tribunal interdit à Mathis Lutz, un fils de Centzing, de s'occuper des **biens de son enfant** sans que le tuteur de l'enfant, Hans Vogt, et le grand-père, Centzing Lutz ne soient au courant.

Cette requête illustre la complexité des suites de la guerre où dans certaines familles toute une génération a disparu, laissant les grand-parents et leurs petits-enfants en difficulté.

Les veuves des frères Bernhart et Claus Clog

Barbara Gedelmanin, la veuve de Bernhart Clog, se remarie avec Hans Vogt de Gresswiller

Bernhart Clog a été tué à la bataille de Scherwiller. Il a pris une part active à la révolution car il figure sur la liste des "coupables" avec une croix. En 1526, Barbara est citée en tant que veuve de Bernhart Clog lorsqu'elle dépose son témoignage au procès de Katherin, la veuve de Michel Guntram. Début 1527, Barbara est **remariée avec Hans Vogt** originaire de Gresswiller qui est maintenant citoyen de Dambach. Des négociations ont lieu entre les nouveaux époux et la parenté au sujet du **sort des deux enfants mineurs laissés par Bernhardt Clog**. En accord avec les deux grand-pères des enfants, C, les nouveaux époux pourront garder et élever les enfants mineurs de Bernhart Clog et jouir de leurs biens jusqu'à leur majorité. Hans Vogt reprendra le poste important de Clog en tant qu'intendant de l'abbaye d'Etival, *das gultgut der herren von Stiffe auch frey zugestellet*, ainsi que du matériel de ménage et les deux-tiers de la maison au quartier *lügbul* de l'héritage paternel des enfants. Il est probable que cette maison soit la belle maison médiévale, N° 2 rue des Potiers.

Bernhart Clog était l'homme de confiance de l'abbé d'Etival, responsable de la cour de l'abbaye à Dambach. Est-ce malgré cela, ou plutôt pour cette raison, qu'il a fait partie des plus virulents partisans de la Révolution? Il n'est pas seul dans son cas. Nous retrouverons plus loin Martin Speck, l'intendant de la cour du prieuré de Lièpvre à Dambach. On peut en déduire que ceux qui connaissaient les établissements religieux de près savaient pourquoi ils se révoltaient! Peut-être était-ce aussi en raison du déficit dans le décompte annuel que les fermiers faisaient avec les représentants des abbés, assorti le cas échéant de dettes à payer. C'était peut-être un moyen d'y échapper.

En 1536, Claus Gedelman, le père de Barbara, est décédé. Le partage est conflictuel : sa veuve s'oppose à Hans Vockt et Hans Kest, ses gendres. Elle doit partager le tissu avec les héritiers, *das thuch mit den erben*, et chacun aura un chariot de foin, *ein karch hew*, à la fenaison ainsi qu'un gobelet en argent et un châte, objets de prestige qui sont déposés en gage, *silberen becher und schal versetzt*. Hans Vockt touche 8 G pour tout solde du commerce (de tissu?) de Claus Gedelman, *für alle ansproch des handels halb*.

Madlen, la veuve de Claus Clog et la belle-sœur de Barbara Gedelmanin

Claus Clog, le frère de Bernhart et le fils de Hans Clog de Dieffenthal, était lui aussi un notable qui a siégé au Conseil en 1524, mais plus ensuite. En 1524, il achète à son père une maison à Dambach, au quarter sand, à côté de Diebolt Guntram le chargeur de vin, *winlader*. Tout en ne figurant sur aucune liste, (était-il en fuite l'été 1525 ?). Claus a dû prendre, comme son frère, une part active à la révolution et y laisser sa vie. A la Toussaint 1526, **Madlen, sa veuve**, cultive une vigne voisine de celle de Bernhart Clog aux *buhelmatten*. En juin 1527, Madlen est en procès contre Hußen Mergel qui lui vend un pré.

L'orientation politique des frères Bernhart et Claus Clog est d'autant plus surprenante que leur père Hans Clog, qui a quitté Dambach pour Dieffenthal, ainsi que le beau-père de Bernhart, Claus Gedelman, faisaient partie des notables les plus importants à Dambach. Tous deux ont fait

fortune en exerçant de nombreuses activités de prêts et de commerce. Gedelman était souvent en conflit avec ses contemporains.

La fin de l'année 1526 est difficile

En cette fin d'année 1526, plusieurs veuves empruntent de l'argent ou des céréales. Leurs maris ne figurent pas tous sur les listes des citoyens, c'étaient parfois des familles plus modestes qui n'avaient pas le statut de citoyenneté. Les listes d'emprunteurs et emprunteuses de céréales sont une occasion pour rencontrer ces personnes qui connaissent le plus de difficultés. Il n'est pas certain que leurs maris soient morts à Scherwiller, mais c'est probable, étant donnée la date très proche de 1525. Dans tous les cas, leur situation était difficile. La situation est si grave que le *schultheiss* Diebolt Guntram intervient auprès d'un fournisseur de céréales, le noble Jacop von Duß, et le supplie d'accepter pour certains concitoyens un report sans frais de l'échéance d'une dette antérieure jusqu'à Noël 1526.

Citons **Lentze Berbel, la veuve de Peter Kieffer**, déjà veuve en 1524, qui emprunte 1 G à Martin Frÿ et sera saisie par des femmes d'Andlau ; **Wiß Ketten** et six autres femmes qui prennent des céréales à crédit auprès d'Antheng Rauler de Nothalten et d'Antheng Sigel de Strasbourg.

Berbel, la veuve de Jerg Kremer, était déjà veuve en 1524. Elle emprunte elle aussi des céréales. Il en est de même pour **Kiens Elß**.

1527

Rieffel PFUNT, un ancien du *Bundschuh* !

Après avoir participé à la conspiration du *Bundschuh* à l'Ungersberg en 1493 et échappé aux poursuites des autorités, Rieffel Pfunt s'est engagé à fond dans la révolution de 1525. Mais il n'a pas survécu à la bataille de Scherwiller. Bien sûr il figure sur la liste des coupables et son nom est marqué d'une croix.

Après le *Bundschuh*, Rieffel Pfunt a vécu à Dambach où il cultivait 6 *acker* de champs d'un seul tenant près d'Altenwiler, ce qui est une grande surface, 6 *veld acker wie die Riefel Pfunt under sinem pflüg underhanden gehabt by einander gelegen by altenwiler*. Il était locataire du *Juncker* Bernhardt Ott Fridrich, par l'intermédiaire de Jerg Sigel. C'était une situation bien confortable. Mais Rieffel n'a pas renié ses convictions et il a probablement été très actif dans la propagation des idées révolutionnaires à Dambach. Son parcours illustre la continuité entre le *Bundschuh* de 1493 et la révolution des paysans de 1525, en passant peut-être par les tentatives intermédiaires.

Après la révolution, il était temps de remettre les terres en culture. Suite au décès du locataire des terres du *Juncker*, à la chandeleur 1527 Jerg Sigel confie les champs à Peter Eberßbach, lui aussi un révolutionnaire très engagé mais qui avait échappé à la mort. Un contrat de location est établi pour onze ans. Le fermage à payer sera de 2 *fiertel* de seigle par an. Dans ce cas, la veuve de Rieffel n'a pas repris le bail de location et leur fils Lentz était encore trop jeune.

En 1530, **Berbel, la veuve de Rieffel Pfunt, vend à son fils Lentz** (Lorentz) une vigne *in der kleg* pour 15 G. Elle prévoit d'exiger une hypothèque si Lorentz ne remboursait pas à temps. Lorentz ne vivra pas longtemps. En 1531, **son épouse Koch Ennel** est déjà veuve et sera confrontée au remboursement de la vigne.

Le fermier révolutionnaire de Juncker Bernhardt Fridrich : Rieffel Pfunt fait partie de ceux qui

occupaient un bon poste tout en étant parmi les plus actifs pendant la révolution. Mais avec l'échec du mouvement, sa famille perd une grande partie de ses revenus au profit d'un compagnon de lutte, Peter Ebersbach, qui deviendra peu à peu un notable tout en restant constamment endetté. Les destins, aussi bien ceux des femmes que des hommes, sont très divers. Mais les deux familles n'auront pas de descendants à Dambach.



*Couple chez le notaire
Mariage ou remariage ?*

*Sur la table sont posés
des feuillets et un
registre relié en cuir
tels qu'ils nous sont
conservés*

Site Archives d'Alsace

Le remariage de Kathrin et l'avenir de sa fille Berbel

Kathrin, la veuve d'Ulrich Bridner (Bruder), innocent marqué d'une croix, avait **une fille, Berbel**, de son mariage avec Ulrich. Ils avaient aussi **un fils déjà adulte en 1525, Bruder Ulrichs Lentz**, Laurent, qui figurait sur la liste des innocents. Les héritiers d'Ulrich sont mentionnés en février 1527. Kathrin s'est remariée avec **Melcher Krumb**. Elle décède en 1530. La famille habite près de la porte Basse, quartier *lindgass*, à côté de Hans Bruder (vers l'actuel 1 rue Foch).

Mergel, la veuve de Wolff Kurschner, et Ede la veuve de Jacop Fudel étaient les plus proches parentes de Kathrin et de la petite Berbel. Etaient-elles des soeurs? Cette famille a été bien décimée par la guerre, il ne reste que des veuves. Elles ont été consultées au sujet de l'avenir de la fillette et de la gestion de ses biens. La parenté décide, **pour Berbel, la fille mineure de Kathrin et Ulrich**, de donner deux vignes à Melcher Krumb en compensation du *widemb* que sa femme avait consenti à Melcher lors de son remariage. En échange de sa renonciation à la maison, Melcher se fait attribuer en plus une vigne au *Rudenberg*. La fillette de Kathrin et Ulrich était encore petite quand son père a été tué à Scherwiller, car cinq ans après elle est encore mineure. L'enfant n'aura plus aucun droit sur ces biens. Au décès de sa mère, elle devra vivre dans la famille du second mari de celle-ci.

A leur décès, les biens de Kathrin, ainsi que ceux de Mergel, la veuve de Wolff Kürschner, seront partagés sous le contrôle de leur tuteur Heinrich Zürcher l'ancien.

Wolff Meilandt demande un certificat de pauvreté

Même dans le cas où le père de famille est présent, la situation de la famille peut être catastrophique. Le 25 mars 1527, le tribunal impérial, *keiserlicher cambergericht*, demande par une missive à en-tête de l'empereur Karl au magistrat de Dambach de certifier que Wolff Meilandt est bien en état de pauvreté. Il en avait besoin pour être dispensé de frais de justice pour une affaire. Wolff se présente lui-même ainsi : moi, l'homme pauvre, malade et démunì, *ich armer kranker unvermeglicher man* Il utilise ces termes dans sa supplique au tribunal : „mon humble demande est que je ne reste pas sans droits et que je ne sois pas obligé d'abandonner ma femme et mes enfants ; *so ist myn underthenig beth das ich nit rechtlos plib, àuch wib und kinder verlassen muß* „. La ville certifie dans un courrier à l'intention du tribunal impérial que Wolff vit réellement dans une grande pauvreté en biens matériels et que pour cette raison sa femme et ses enfants mineurs vivent dans la misère et doivent se nourrir dans la pauvreté, *sin wib und unerzogen kinder in ellend und sich in der armut neren miessen*.

Et Peter Ebersbach n'a rien récolté pendant trois ans

De même, nous avons rencontré Peter Ebersbach, ancien insurgé classé „coupable“, qui a affirmé au tribunal qu'il n'avait rien récolté pendant trois ans, en 1525, 1526 et 1527, dans le but de ne pas payer d'impôts. En 1529, une séance spéciale du Conseil est organisée où le *schultheiss* représente le prince. Il y est question de l'ancien insurgé Peter Ebersbach qui est encore surveillé par l'administration. Fidèle à ses idées, Peter a osé jurer au tribunal de Rottweil lors d'un procès en appel contre l'hôpital de Strasbourg qu'il n'avait récolté ni grains, ni vin, ni foin en 1524, 1525 et 1526, *nit in korn,win und hew gewachsen*, pour justifier un retard de paiement d'impôts. Suite aux reproches du juge d'avoir prêté un serment sur des faits inexacts, il affirme avoir déclaré qu'il avait payé la dîme pour les céréales en 1524, mais **qu'en 1525 et 1526 tout avait été anéanti par les gelées printanières et les troupes de passage**, *wer im alles durch riffen und kriegsvolck unterbracht*. En vin, il n'avait récolté que le nécessaire pour payer ses échéances et ses dettes et ne pouvait pas rembourser davantage. C'est là-dessus que portait son serment. Il devait probablement la dîme à l'hôpital de Strasbourg et aussi la taille, le *gewerff*. Il est soupçonné d'avoir exagéré ses difficultés pour ne pas payer ces impôts. Ses paroles seront vérifiées au tribunal de Rottweil.

Euchariùs et Cristman Fùder, deux frères morts à Scherwiller

Tous deux ont été inscrits sur la liste des innocents, mais leurs noms sont marqués d'une croix. Effectivement, à l'annonciation le 25 mars 1527, nous rencontrons **Katherin, la veuve d'Euchariùs**, qui s'est **remariée avec Lienhart Schmidt**. Les époux sont obligés d'emprunter de l'argent à leur ancien adversaire politique, le *schultheiss* Diebolt Guntram, et *M* son épouse. Pour un prêt de 3 G. assorti d'une rente annuelle d'un *omen* de vin noble (*edel wins*), le *schultheiss* exige que les époux hypothèquent un *acker* de pré au *geschworen holtz* et un *acker* de forêt. Ces deux parcelles, qui appartiennent en propre à Katherin, sont voisines de terres appartenant aux enfants de son premier mariage. Il y a eu partage des biens d'Eucharius entre sa femme et ses enfants avec morcellement des parcelles. Katherin et Lienhart hypothèquent en plus une vigne au *bonloch*. Katherin habite une maison au lugbühel contre le mur d'enceinte sud-ouest près de la cour d'Etival. Elle est voisine de la veuve de Bastian Zimmerman.

En 1527, nous apprenons que le frère d'Eucharius, **Cristman Fùder** est lui aussi décédé à la guerre. Sa veuve se rend au tribunal le 24 janvier pour réclamer 7 sch que lui doit Diebolt Hartlieb pour une vache (*von der kieg*). Le juge ordonne à Hartlieb de payer la femme en précisant que la somme comprend bien les intérêts et l'entretien hivernal de la vache?

(*winterfür*). La veuve cultive des vignes à *steinhùsen* et *am nùwen thor*, ainsi qu'une forêt de châtaigniers au *kalckstein thal*. Elle employait un ouvrier, *knecht*, en 1529.

Les héritiers habitent la maison voisine de Mathis Wirmel et Angnes Etlerin, au quartier *lùgbühel*. Un peu plus tard, en 1549, un descendant de la famille, Bleß Fùder et son épouse Elsbet Benderin habitaient une maison au *lùgbuhel*, au sud-ouest de la ville, vers les actuels N°35 à 39 rue Clemenceau. Leur fille Angnes Fuderin habitera ensuite la maison avec son mari Jerg Schall.

Angnes, la veuve de Veltin Scherer, et ses soucis avec ses enfants Jacop et Ennel

Veltin fait partie des innocents. Son nom n'est pas marqué d'une croix sur les listes d'habitants, mais il était présent à Dambach en 1524 et n'apparaît plus dans les documents après 1525. Il est obligé d'emprunter des céréales début 1525. Angnes, sa veuve, avec leurs enfants déjà adultes, Jacob et Ennel, reconnaissent ensemble en 1527 une dette pour l'importante somme de 39 G envers Wolff Treger de Barr. Ils hypothèquent tous leurs biens en garantie de ce prêt. A la saint Urbain, le 19 décembre, le tribunal contraint Angnes à continuer à payer les échéances au *Juncker* Hans Krebser et à rattraper les retards.

A la fête des Trois Rois 1528 ont lieu beaucoup de prêts d'argent et de céréales, signe de difficultés économiques pour toute la population. Angnes emprunte 5 *fl* à l'abbé d'Ebersmunster, *den Herren und Convent zù Eberrsheim münster*. A la saint Valentin suivante, elle emprunte encore du seigle et de l'orge à Hans Cloßner de Benfeld.

Les choses vont vraiment mal pour Angnes. Le même jour, elle règle ses comptes avec ses enfants au tribunal, mais pas en sa faveur : elle est contrainte de leur rendre la vache et peut garder le veau pour l'hiver. En 1529, le juge doit à nouveau les mettre d'accord au sujet du partage du paiement d'une rente annuelle d'un G : Angnes paiera un tiers et les enfants les deux tiers.

Agnes n'a pas connu que des soucis financiers avec son fils : le 1er août 1529, un procès a lieu en présence de l'ensemble du Conseil, car le sujet est grave: un apprenti ou ouvrier forgeron a été assassiné, *dotschlag des schmidt knechts*. **Jacob Scherer**, le fils de Veltin, faisait partie de la bande qui a commis le crime. Mais il est innocenté par le juge. Les autres protagonistes, Simon Logel, Lienhart Schnider et Stoffel Wagner, sont condamnés et devront payer la forte amende de 5 £ chacun.

Au début du carême 1530, Angnes vend sa maison au quartier sand à Hans Zimerman pour seulement 6 G.

Margred, la veuve de Michel Scherer et sa fille Margred

Michel Scherer était citoyen de Dambach, noté parmi les innocents sans être marqué d'une croix. Il est probablement décédé à Scherwiller, car son nom n'apparaît plus après 1525. Sa veuve Margred est citée à la Pentecôte 1527. Elle donne pouvoir au *schultheiss* de Bergbieten pour s'occuper du bien abandonné de sa fille Margred. Il devra agir contre le débiteur et faire tout ce qui est possible, à pertes et profits. Sa fille a-t-elle été mariée à Bergbieten ? La veuve de Michel habite derrière la place du marché, dans l'actuelle rue des Boulangers, à côté de la maison de Diebolt Scherer et Ursel et du jeune Hans, fils de Hans Ostertag disparu à Scherwiller. Une famille de révolutionnaires.

En 1531, Margred cultive une vigne au *giseln gesetz* et une autre au *hohen rain*.

Berbel, la veuve de Mathis Wiß, et Katherin Wißin, sa belle-mère, se partagent les dettes

Mathis Wyß était présent à Dambach en 1524, mais ne figure pas sur les listes de citoyens. A sa brusque disparition à la guerre, il a laissé de nombreuses dettes. Sa veuve et sa mère se sont réparti le paiement de ces dettes en 1527. Cela constitue un exemple concret des comptes d'un ménage à un moment précis et de la complexité des relations financières entre les personnes. Ce n'était pas une exception, cette famille se situait „dans la moyenne“, ni pauvre, ni très aisée.

Les dettes à rembourser par Berbel, la veuve, par ordre décroissant :

- 6G au *Schultz* de Dambach pour un emprunt avec rente de 2 omen de vin
- 4 G à Vigel Matthis de Bertschwiler
- 2 G à Antheng Sigel de Strasbourg pour des céréales (umb korn)
- 1 G à Claus Ostertag
- 16 sch. à Mathis Birtsch de Dambach
- 4 sch. à Hans Rauch de Dambach
- 16 d à Broß Lantman le jeune de Dambach
- 2 sch. à Jacob Ropf (?) de Nothalden
- 18 sch à Hans Kemerle
- 6 d à Michels Hans de Dambach, soit un total de 15 G 4 sch et 4 d.

Les dettes à rembourser par Katherin, la mère de Mathis Wiß :

- 14 G au fils d'Aron le juif d'Orschwier
- 8 G pour des céréales à Antheng Sigel et Antheng Rauler
- 18 sch zù *gewerff* à Heinrich Zurcher (était-il collecteur de l'impôt pour Dambach?)
- 10 sch à Wolff Henßler (leur parent?)
- 12 sch. d'arriérés de redevances envers l'hôpital de Dambach
- 1 G 7 sch 7 d à Her Hans Odertzheim de Strasbourg
- 14 d à Wolff Kurschner de Dambach
- 14 d à Urban Schnider de Dambach
- 2 sch à Jerg Beck de Dambach
- 10 d à Jordan Herman de Dambach
- 18 sch et quelques Pfennig à Michel Witz
- 5 sch à Claüs Schmidt de Dambach
- 4 sch à Diebolt Rùcker soit un total de 32 G 6 d

Le total général des dettes est de 47 G 4 sch 10 d. Nous avons ainsi la liste d'une bonne partie des prêteurs d'argent et/ou de céréales en activité à Dambach, mais chacun pour un assez faible montant. Pourtant le total constitue une grande somme que l'on peut comparer au prix d'une très bonne vigne ou d'une petite maison. Etonnamment, les deux femmes ne sont pas menacées de saisie par leurs créanciers. Elles s'engagent à rembourser en tenant une double liste des dettes, *kerbzedel*.

Une telle situation d'endettement était le quotidien de beaucoup de familles. Le calendrier des saints n'était pas destiné qu'aux fêtes religieuses, mais aussi à se souvenir des différents jours d'échéance de ces diverses dettes. Ce n'était pas toujours la saint Martin, mais parfois la date anniversaire de la création de la dette. On peut imaginer les soucis causés à ces femmes et ces familles par l'arrivée prochaine de ces dates tout au long de l'année .

Margred Lutzin, la veuve de Bastian Zimmerman, emprunte à ses parents

Bastian Zimmerman a été classé « innocent » mais marqué d'une croix, il n'est pas revenu de la bataille de 1525. Margred (Lutzin), sa veuve, en difficultés financières en 1527, emprunte 20 G à Hans Lutz et Margred, ses parents. Elle s'engage à leur rembourser un G par an. Bien que le prêt soit consenti par ses parents, elle doit hypothéquer sa maison avec une cour, une cave, une étable et un jardin au quartier *lüg Bühel*.

Le *lüg Bühel*, un quartier révolutionnaire ?

Cette maison de Margred et Bastian se situe dans l'angle sud-ouest du mur d'enceinte, *stattmur*, contre le mur de clôture qui longe la limite est du domaine du couvent d'Etival dans les Vosges, *stiffenhof*. Tout à côté habitent Katherin la veuve de Karig Fuder et celle de Mathern Krechler avec son fils Urban. De l'autre côté de la rue (actuelle rue du Rempart, qui à l'époque ne débouchait pas à l'extérieur du mur) vivaient la veuve de Cristman Fuder et Angnes la veuve de Melcher Langenzell. Leur voisin est Ulrich Schlosser revenu de prison en 1527. Bernhart Clog, l'intendant d'Etival, n'est pas loin. Le long du mur d'enceinte en direction de la porte Neuve, *neuthor*, nous trouvons Margred la veuve de Paulus Norr, puis à l'est de la porte, la veuve de Mathis Pfennig.

En 1525, la ville de Dambach était organisée en six quartiers. L'un d'eux, le *lüg Bühel*, se situe dans l'angle sud-ouest du mur d'enceinte. Les habitants de ce quartier semblent avoir été particulièrement actifs pendant la révolution. Les informations devaient bien y circuler, aussi bien au moment de la préparation que des actions. Les personnes assez modestes habitant ce quartier ont été particulièrement touchées par les conséquences de la répression par les armes.

La veuve de Zimer (man) Hans l'ancien élève ses petits-enfants

Hans l'ancien a survécu. Hans le jeune, innocent marqué d'une croix, a perdu la vie à Scherwiller, laissant des enfants. Hans l'ancien s'occupe des intérêts de ces enfants et réclame en 1527 à Jacob von Gretzingen la fourniture de 6 *omen* de vin qu'il leur devait.

A la sainte Odile et Lucie 1528, Hans Brun et la veuve de Zimer Hans l'ancien sont en négociation **au sujet des enfants de leur fils et de leur fille**. Le juge décide que la grand-mère pourra conserver les récoltes des champs qu'elle a cultivés car elle a élevé les enfants orphelins jusqu'aux vendanges, *diwil sie die kinder bis herbst erzogen hatt*.

1528

L'année 1528 commence mal. A la fête des Trois Rois ont lieu de nombreux prêts d'argent et de céréales par Sigel et par l'abbé d'Ebersmunster. A la saint Mathis, le 24 février 1528, Steffan Clog l'aubergiste à la Couronne prête du seigle à sept personnes, dont trois femmes chefs de famille depuis mai 1525 : **Katherin, veuve de Michel Guntram, Angnes, veuve de Hans Frey**, ainsi qu'**Angnes, veuve de Scher Veltin** 1525. Elles paient 9 sch. le quart, *fiertel*, de seigle.

Les veuves des frères Ülrich et Thoman Trutman possèdent peu de biens

Ülrich Trutman était parmi les révolutionnaires les plus impliqués, il a été victime de la guerre, coupable marqué d'une croix. Ce devait être une famille très modeste, possédant très peu de biens. Sa veuve n'est mentionnée qu'à l'Ascension 1528 car elle cultive une vigne *im rod*.

Thoman Trutman a connu le même sort que son frère d'Ülrich Trutman, tous deux sont morts à la guerre. En 1524, Thoman est l'époux de **Mergel de Dieffenthal**. Il ne figure sur aucune liste. Ses héritiers sont cités dès janvier 1526. En 1527 le tribunal enjoint à Bernhart Burger de payer à Mergel 5 *dick pfennig* avant la Pentecôte.

1529

Matlen BUTZENWINCKLERIN, citoyenne, bürgerin zù Dambach

Constatons avec intérêt qu'une femme pouvait être qualifiée de „citoyenne“ de Dambach. Ce n'était pas courant, mais se pratiquait de temps en temps. Madlen était la **veuve de Hans METZGER**, non-coupable, marqué d'une croix indiquant son décès à Scherwiller.

Matlen n'est citée qu'à la sainte Lucie et sainte Odile 1529. Ce jour-là, Matlen va au tribunal pour réclamer à Diebolt Wigersheim le paiement du reste de sa dette. Le juge décide que si Matlen peut jurer que Diebolt ne lui a versé que 2 G, celui-ci devra lui donner le reste de la somme. Si elle ne jure pas, Diebolt ne devra pas lui donner plus de 3 sch.

Lorsque les adversaires s'opposent parole contre parole, sans autres preuves ni témoins, c'est le serment solennel qui fait foi devant le tribunal, aussi bien celui de la femme que celui de l'homme.

Le 3 janvier 1530, à la saint Erhard, Matlen **transfère à Jerg GUNTRAM, le compagnon de révolution de son mari, ses droits sur tous ses biens et leur propriété** : 7 *acker* de champs, 7 *acker* de prés, un *acker* et demi de vignes et 10 G sur la maison à Dambach. (*ubergùbt all irer rechtikeit und eygenthùm*). Claus Studel est témoin de la donation.

1530

Au moment de préparer les semailles de printemps, **la situation est difficile en février 1530**. A tel point que le magistrat s'en émeut et reproche dans une missive adressée à un destinataire non précisé de ne pas vouloir vendre de céréales aux habitants.

Le négociant Antheng Sigel de Strasbourg intervient à la saint Grégoire, le 12 mars et vend le *fiertel* à 16 sch, au même prix que l'abbé d'Ebersheim munster. Il fournit ainsi 23 familles dont celles de quatre veuves: **Ketherin, veuve de Michel Guntram, Ede, veuve de Diebolt Weidlich, Katherin, veuve de Hans Weber et Margred, veuve de Vit Boner.**

L'année 1530 se termine aussi mal qu'elle avait commencé pour les femmes qui n'ont plus de réserves de céréales le soir de Noël. Les champs de céréales ont dû rapporter très peu, car **uff den winacht oben, le soir de Noël 1530**, 38 personnes, dont quatre veuves que nous avons rencontrées, sont contraintes d'emprunter des céréales pour nourrir leurs familles pendant cette importante fête religieuse.

Il faut ajouter **les veuves les plus pauvres** qui, n'ayant pas de biens, n'apparaissent pas dans les actes notariés. On les rencontre parfois dans les procès où elles défendent leurs droits ou sont confrontées à des créanciers.



Des femmes se trouvaient dans l'auditoire des harangueurs et des prédicateurs

Cosmographia
de Sebastian
Munster

Les femmes et la politique

Une petite phrase qui a donné lieu à un procès en 1527 nous montre que les femmes étaient bien au courant des enjeux politiques et savaient dans quel camp elles se situaient, ainsi que les personnes de leur entourage et même celles des villages voisins. En février 1527, **Kiens Els**, une habitante de Dambach, agresse un villageois de Châtenois en **l'accusant d'« avoir trahi les paysans »**, et en le traitant de canaille (*schelm*). Le traître, *burenverreter*, insulté, réplique en la qualifiant de sorcière. Voici la scène qui se déroule dans les vignes au sud de Dambach :

Hans Bissinger de Châtenois parle devant le tribunal de Dambach. Il expose ses griefs contre **Kiens Els** : le samedi après la saint Valentin 1527, il était en train de rentrer chez lui (depuis Dambach vers Châtenois). Deux chiens l'ont attaqué sur le chemin dans l'intention de le mordre. Il a à peine réussi à se défendre. Alors il a vu la femme, Kiens Els, debout dans sa vigne, qui en riait, *inn ein stück reben sehen ston und lachen*. Il lui a dit : « on dirait que vous y trouvez du plaisir, *ich, mein, ir habt ein gefallen dran?* ». C'est tout ce qu'il lui a dit, il ne voit pas en quoi il serait coupable. Ensuite Els l'a traité de scélérat. Il lui a répondu : « femme, vous avez une mauvaise langue, *beß müß*, je ne vais pas vous lâcher ». Puis Els l'a traité de traître, *verreter* et a dit : mon cher, va et ? moi un paysan. Hans ne peut pas tolérer cela et demande à entendre la défense d'Els.

Puis la parole est donnée à **Els Kyenlerin**. Elle explique : Hans Bissinger passait près de sa vigne au *dielbürnen* (un lieu-dit au sud de Dambach, nom qui n'est plus utilisé actuellement, peut-être l'actuel *rebbürn* ?). Il a voulu avancer. Elle avait deux petits chiens près d'elle qui ont couru vers lui

et lui ont aboyé dessus. Hans a lancé un *wùffbehel* (hachette à lancer) sur eux jusque dans sa vigne et a fouetté les chiens avec une lanière de cuir ? Cela a coupé des pieds de vigne, *steck*. Plus il battait les chiens, plus ils devenaient méchants. Els a dit : « Hans, pourquoi veux-tu couper mes pieds de vigne ? » Puis il a juré grossièrement et a dit : « Que Dieu te fasse honte, méchante femme ». A la fin il lui a dit « Que Gotz Martin te déshonore en tant que méchante femme (*besen wib*) et l'a traitée de sorcière, *hex*, *unhold*, retourne à Dambach ». Je lui ai répondu: « Tu mens comme un scélérat ».

Puis le tribunal auditionne les témoins de Hans Bissinger. Ce sont des personnes qui travaillaient dans les vignes aux alentours : Arbgast a entendu Kiens Els traiter Bissinger de scélérat, **et l'accuser d'avoir trahi les paysans, *hab die buren verraten***. Et à nouveau, quand il était déjà parti, elle a dit qu'il était un **dénonciateur de paysans, *ein burenverreter***, « *solchs hab sie als er hinweg was gangen auch gerett er sig ein burenverreter* ». Michel Herttel et Bruder Ûlrichs Lentz confirment ses dires.

Wissen Michel (Michel Wÿss) a vu qu'un des petits chiens, et ensuite l'autre, ont attaqué Hans, mais sans être incités à le faire. Hans a jeté des projectiles sur le premier, puis sur le deuxième. Il a traité Els de **sorcière ou démon *hex oder ùnhùld***. Els a accusé son adversaire d'être un **scélérat dénonciateur, *verreterischer beßwicht***. Le tribunal condamne Kiens Els à une faible amende de 10 schilling. Els possède une forêt au *sùwgiessen*, aujourd'hui des champs.

Cette scène nous plonge dans l'ambiance dans les villages et dans les vignes où se poursuivent les antagonismes entre les tenants des diverses parties de 1525. Beaucoup de monde y travaillait, même dans ce lieu assez éloigné de Dambach. Lorsque le ton s'élevait, les voisins de parcelles entendaient ce qui se criait.

Kiens Els et ses filles accusées d'être des sorcières

Els, déjà veuve en 1524, est la cible de médisances. Mais elle est une battante. Elle n'hésite pas à défendre son honneur et ses droits au tribunal. En 1524, elle gagne un procès contre Michel Logel, le maître de l'hôpital, *spitalmeister*, pour un tonneau. En 1525, avec sa fille Gred, Els est en procès contre Barthel Meyer. On remarque que la femme ne se laisse pas démonter et qu'elle a la réplique facile.

Pourtant, elle n'en a pas fini avec les accusations. Le tribunal se réunit le jour des Trois Rois de 1530. Kiens Els et ses deux filles se plaignent devant le juge que Diebolt Steinmetz, le garçon de Hans Steinmetz, et le garçon de Simon Hug les aient diffamées et accusées **d'être toutes les trois des sorcières, *sie sigent alle drey heckßen***. Els ne peut pas laisser dire cela, car c'est une accusation grave qui peut avoir de lourdes conséquences. Le juge conclut que Diebolt Steinmetz avait prononcé des paroles inappropriées et lui inflige une forte amende d'1 £ ainsi que le paiement des deux tiers des frais de procès. Le jeune Ûlrichs Diebolt, quant à lui, paiera une légère amende de 10 sch et un tiers des frais. « Ceci devrait préserver l'honneur de la mère et de ses filles, *soll damit kiens elss samt iren tochter in er genugsam bewart haben* ». Les trois femmes sont protégées par le tribunal contre de graves médisances. Le juge soutient les femmes et condamne le jeune Diebolt Steinmetz à une amende. L'honneur des trois femmes est rétabli.

Les femmes qui avaient épousé des religieux étaient particulièrement mal vues par les autorités catholiques qui font appel à les dénoncer.

Pour reprendre ses sujets en main dans le domaine de la religion, l'évêque de Strasbourg essayait de stopper l'expansion de la religion luthérienne sur ses terres et demandait au chapitre de la Cathédrale et aux archiprêtres de dénoncer les prêtres qui la prêcheraient ainsi que ceux qui prendraient femme: « *ist ein gemeyne schrifft an die Erzpriester hiedesseyt Ryns ußgange die luterische predig in iren Capitteln anzuzeigen / deßglyche die auch so Eewiber genommen* ». L'évêque ordonne au Chapitre de la Cathédrale de destituer les prêtres luthériens dans les localités sous leur autorité et de punir les sujets récalcitrants.

1525-2025



Les femmes agissent en 2025

L'engagement du „Chaudron des alternatives“ de Sélestat en mai 2025

Photo Association
RESIGRAPHIES

En conclusion

Nous avons rencontré dans les actes administratifs rédigés entre 1525 et 1530 une grande partie des veuves et /ou des enfants des insurgés qui ont laissé leur vie à la bataille de Scherwiller le 20 mai 1525. Mais la cause du décès de leurs maris n'est jamais mentionnée directement.

-.De la liste des insurgés très engagés considérés comme „coupables“ d'avoir trahi leur prince :

- 12 veuves retrouvées sur un total de 13 citoyens fortement impliqués aux noms marqués d'une croix indiquant leur décès à Scherwiller. Seul Martins Lentzen Ülrich disparaît totalement des documents.
- Deux veuves sur 24 noms figurant sur la même liste des insurgés, mais sans être marqués d'une croix.
- Soit un nombre impressionnant de 14 veuves dont les maris ont payé de leur vie leur engagement politique sur un total de 37 insurgés, soit 37 % des citoyens fortement impliqués

- Mais elles n'étaient pas les seules. Nous avons constaté qu'un grand nombre de femmes étaient veuves de citoyens considérés comme „innocents“ et qui s'étaient tout de même engagés dans la

bataille :

- De la liste des 27 citoyens „innocents“ marqués d’une croix, 16 veuves sont connues
- Et même 8 veuves des 132 citoyens „innocents“ non marqués d’une croix
- Soit 24 familles touchées par la perte d’un proche, ce qui représente tout de même 15 % des 159 citoyens les moins engagés.

Ces derniers chiffres sous réserve d’homonymies ou de doublons entre les deux listes. Les personnes figurant sur les deux listes n’ont été comptées qu’une fois parmi les décédés, dans la catégorie „coupables“.

- Enfin, 15 hommes qui n’avaient pas la citoyenneté, des *hintersassen*, ont pris part au combat et y sont morts en laissant des veuves et des enfants, sur un nombre de non-citoyens estimé autour de 70, soit environ 20 % des non-citoyens.

Nous avons recensé 53 femmes veuves en tout. Cela illustre le fait que le premier noyau de révolutionnaires qui étaient présents dès le début à l’abbaye d’Ebersmunster a réussi à convaincre un grand nombre de ses concitoyens de toutes conditions sociales à adhérer à leurs idées et à les suivre jusqu’à se battre pour la cause et à en mourir.

Ces femmes apparaissent dans les registres car une majeure partie d’entre elles ont été contraintes de vendre des terres, de régler des successions, d’emprunter de l’argent ou des céréales, de connaître des démêlés judiciaires.

On pourrait penser que ces veuves, dans leur malheur, avaient tout de même une certaine aisance car elles étaient souvent propriétaires de vignes, prés et champs et d’une maison. Mais il ne faut pas oublier que pour un paysan et une paysanne, les terres ne sont pas un capital, mais un outil de travail indispensable à la survie de la famille. Vendre ses terres n’était pas une solution à long terme. Bien au contraire, cela aggravait le problème car la surface à cultiver étant diminuée, les récoltes le seraient d’autant à l’avenir et par conséquent la subsistance de la famille et la capacité de remboursement. Emprunter de l’argent en hypothéquant les terres était aussi une démarche très risquée car on n’était jamais sûr de récolter suffisamment chaque année pour être en capacité de rembourser les échéances. Les prêteurs n’hésitaient pas à appliquer leur droit de saisie quand les échéances n’étaient pas respectées. Certes, ils le faisaient sous le contrôle de la ville, après avoir averti réglementairement les personnes visées (*zùg*). Mais souvent la saisie (*fronung*) finissait par arriver et le créancier prenait possession des biens (*insatz*).

En réalité, nous avons vu que les situations étaient très diverses, aussi bien au niveau des relations entre les personnes que de la vie matérielle. Le vécu des veuves s’entrevoit à travers des actes administratifs. Mais parfois, surtout dans les compte-rendus des séances du tribunal de Dambach, les paroles des femmes sont transcrites directement par le secrétaire. Ce sont de précieux passages où elles exposent leurs arguments pour justifier leurs droits et convaincre le juge.

Les réponses de la société à cette situation exceptionnelle étaient multiples. Certaines femmes s’appuyaient sur la famille et le réseau familial. Des enfants étaient recueillis par une tante, un grand père ou une grand mère. L’avis des membres de la famille était souvent consulté lorsqu’une décision importante était à prendre pour la veuve et /ou pour les enfants. Mais parfois cet intérêt pour les enfants cachait le projet de profiter de leurs biens. D’après disputes ont eu lieu à ce sujet. La moindre somme d’argent était importante.

Parfois un enfant était placé chez un couple extérieur à la famille selon un contrat en bonne et due forme, soit pour travailler, soit pour apprendre un métier. Cela assurait son avenir s’il se comportait selon les règles.

Pour les familles qui avaient plus de biens, une solution financière était trouvée : lorsque le partage des biens du père et/ou de la mère était réalisé, le tuteur des enfants plaçait la somme correspondant à la part des enfants en la prêtant à des particuliers de Dambach. Les enfants touchaient la rente annuelle qui servait à payer leur entretien. L’institution des tuteurs était

réglementée et vérifiée par la Ville. Le tuteur rendait compte annuellement. C'était en principe une protection pour la personne fragilisée.

Enfin il existait des organismes d'entraide ou confréries, comme la *Reitbruderschaft* à Dambach.

Il n'est jamais question de soutien par l'Eglise. Au contraire, le curé de Dambach, Wolff Rob en 1525, exerçait le prêt d'argent en son nom et en celui de l'Eglise et n'avait pas de scrupules à saisir ses paroissiens pauvres. L'administration civile de la Ville, au contraire, apportait un soutien social et protégeait les personnes en difficulté, y compris les femmes et les enfants. Les règlements de la Ville et les jugements du tribunal en témoignent.

Il est important de remarquer qu'à Dambach, déjà avant 1525, toutes les femmes, quel que soit leur statut social, avaient accès au tribunal, pour défendre leurs biens, mais aussi pour accuser ou se défendre dans des cas de diffamation, violences etc. Il fallait quand même payer une petite somme pour y accéder. Nous n'avons pas remarqué de différence de traitement en raison de la position politique des veuves de 1525.

La ville assurait à toutes les femmes - du moins en théorie - la protection de leurs biens propres et de leur part d'héritage d'un tiers lors des successions.

Pour les femmes qui ont vécu l'espoir de cette révolution, puis la perte de leurs proches et la fin des perspectives d'amélioration de la société, le retour à la réalité a été difficile. La vie recommençait encore pire qu'avant. Les autorités ont renforcé la surveillance de leurs sujets. Nous avons constaté que la plupart des veuves étaient prises entre la nécessité de vendre des terres pour vivre et rembourser leurs emprunts et celle de garder suffisamment de vignes, prés et champs pour nourrir leur famille et, à plus long terme, assurer l'installation de leurs enfants. Il fallait que chacun, fille ou garçon, ait des terres à hériter pour fonder une famille. Elles ont eu le courage de se battre et de supporter les épreuves qui se sont succédées pendant toute leur vie. Souvent elles ont dû résister à la rapacité ou à la mesquinerie de leur belle-famille ou de leur entourage au sujet des maigres héritages de leurs maris ou d'enfants décédés. Certaines ont tenu tête à ceux qui voulaient saisir leurs biens, d'autres ont été totalement dépouillées. Une bonne partie d'entre elles se sont remariées.